ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

PROPOSITION D'AVANT- PROJET

TITRE ETUDE POUR LA RESTAURATION ET LA GESTION DURABLE

DES RESSOURCES FORESTIERES DE LA PLAINE DE MO AU

TOGO

NUMERO DE SERIE PPD 208/25 Rev.1 (F)

COMITE REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE

SOUMIS PAR GOUVERNEMENT DE TOGO

LANGUE D'ORIGINE FRANÇAIS

RESUME

Le présent avant-projet vise à faire l'état des lieux de la zone écologique II du Togo en vue de préparer un document de projet de conservation et de gestion durable des formations naturelles de la plaine de Mô au Togo. L'idée force est de réduire, voire supprimer, les effets négatifs liés à la destruction des écosystèmes de la zone et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires. Les principaux produits seront : (i) les données des études forestières, socioéconomiques, juridiques et d'impacts environnementales et sociales sur la zone du projet sont disponibles ; (ii) une proposition de projet d'appui à la restauration et la gestion durable des ressources forestières de la plaine de Mô au Togo est formulée et soumise à l'OIBT.

AGENCE	Association les Amis de l'Environnement (AMEN)

D'EXECUTION

AGENCE DE SUPERVISION

DIRECTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES

DUREE 10 MOIS

DATE APPROXIMATIVE Dès financement

DE DEBUT

BUDGET ET SOURCES DE Source Contribution Equivalent en

FINANCEMENT PROPOSEES en \$E.U Monnaies
Locales

 OIBT
 98 000

 Gouv't de Togo
 52 190

TOTAL <u>150 190</u>

TABLE DES MATIERES

	DES SIGLES ET ABRÉVIATIONSIERR MARK NOT DEFINED.	≀OR!
PART 1 1.1	CONTEXTE DE L'AVANT-PROJET	
1.2	Pertinence	
1.2	2.1 Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT	1
1.2	Pertinence aux politiques du pays soumissionnaire	3
PART 2 2.1.	2. JUSTIFICATION DE L'AVANT-PROJET Objectifs	
2.1	.1. Objectif de développement	4
2.1	.2. Objectif spécifique	4
2.2.	Identification préliminaire du problème	4
PART.3 3.1.	B. INTERVENTIONS DE L'AVANT-PROJET	
3.2.	Activités, apports et coûts unitaires	6
3.3.	Approches et méthodes	13
3.4.	Plan des travaux	17
3.5.	Budget	17
PART 4 4.1.	I. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE Agence d'exécution et structure organique	
4.2.	Direction de l'avant-projet	23
4.3.	Suivi et rapports	23
ANN	EXES:	24
Annexe	1 : Organigramme de l'avant- projet	24
Annexe	2.: Profil de l'agence d'exécution	24
Annexe	3.: Tâches et responsabilités des principaux experts mobilisés par l'agence d'exécution	26
Annexe	4 : Cahier des charges du personnel et de consultants rémunérés par l'OIBT	26
Annexe	5 : Carte des zones écologiques du Togo illustrant la zone de l'avant-projet	30
Annexe	6. Carte illustrant la Zone de la plaine de Mô au Togo (Zone du projet)	32
Annexe	7 : Figure illustrant les cantons et villages de la plaine de Mô au tour du PNFM	33
Annexe	8: Questionnaire de filtrage environnemental et social de l'OIBT	34
Annexe	e 9 : Évaluation par les Panels d'experts soixantième et soixante et unième combinés.	

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGR : Activités Génératrices de Revenus

AMEN : Association les Amis de l'Environnement.

AIBT : Accord Internationale des Bois Tropicaux

ASEG : Analyse Socioéconomiques selon le Genre

CAT : Comité d'Appui Technique

CC-PNAE : Cellule de Coordination du Plan National d'Action pour l'Environnement

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

CGPRN : Comité de Gestion et de Protection des Ressources Naturelles.

CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore

sauvages

Men acées d'extinction

CLGPRN : Comités locaux de Gestion et de Protection des Ressources Naturelles.

CN : Coordonnateur National

CNUCD : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

CP : Chef Projet

CSIGERN : Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion de l'Environnement et des

Ressources Naturelles.

CTP : Conseiller Technique Principal

CVD : Comités Villageois de Développement
DIGRAP : Diagnostic Global Rapide et Participatif
DRF : Direction des ressources forestières

\$EU : Dollars États Unis

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

F CFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

GIC : Groupes d'Initiatives Communes
GIE : Groupements d'Intérêt Économique
MARP : Méthode Active de Recherche Participative

MERF : Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

NES : Normes Environnementaux et Sociaux

ODEF : Office de Développement et d'Exploitation des Forets
OIBT : Organisation Internationale des Bois Tropicaux

ONG : Organisation Non Gouvernementale PAFN : Plan d'Action Forestier National

PAN/LCD : Plan d'Action National pour la lutte contre la désertification

PFNL : Produits Forestiers Non Ligneux

PIB : Produit Intérieur Brut

PNADE : Programme National d'Actions Décentralisées de Gestion de l'Environnement

PNAE : Plan National d'Action pour l'Environnement

PND : Plan National de Développement

PNDA : Plan National de Développement Agricole

PNISAN : Programme National d'Investissement de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

RP : Représentants des Populations

TdR : Termes de Référence

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature / Union mondiale pour la nature.

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

UONGTO: Union des ONG du Togo.

ZOPP : Méthode par analyse par objectif

PART 1. CONTEXTE DE L'AVANT-PROJET

1.1 Origine et justification

Les actions pour une gestion durable des ressources naturelles entreprises jusqu'à nos jours dans la zone du projet (Cf. figure 1 ci-dessous) sont très éparses et concernent seulement quelques formations naturelles isolées comme Fazao dans la Préfecture de Sotouboua et celles de Malfacassa dans la Préfecture de Tchaoudjo, etc. A côté de ces actions, on note un déboisement croissant et une dégradation assez poussée du milieu. Face à cette situation, les populations des différentes localités de la plaine de Mô (Cf. figure 3 de l'annexe 7) ont manifesté à plusieurs occasions leur désir de reconstituer le couvert forestier de leur milieu respectif suite aux dégradations permanentes et inquiétantes de ces formations naturelles qui entravent le développement de l'économie dans la région. Leurs désirs manifestés sont motivés par la chute continue des productions de leurs principales activités agricoles et pastorales qui étaient une source importante de revenus.

C'est pourquoi les rencontres préliminaires ont eu lieu entre les populations de la zone et les autorités aussi bien de <u>l'Association AMEN</u> que de l'administration forestière pour discuter des problèmes de l'environnement de la plaine de Mô et des préoccupations des riverains. Au cours de cette assise, l'approche participative a été privilégiée et adoptée par la population. Celle-ci d'une manière générale est très consciente de l'état de dégradation de son milieu et adhère parfaitement à l'idée d'avant-projet proposée. Cet avant-projet permettra de mener des études préliminaires (études forestières, études socio-économiques, études juridiques et études d'impacts environnementales et sociales) sur la zone dans le but de disposer des données techniques fiables en vue d'élaborer une proposition de projet crédible à soumettre à l'OIBT.

Cette proposition d'avant-projet a été examinée, validée et actualisée par le panel de l'ODEF en vue de sa soumission à l'OIBT. L'actualisation du projet a porté sur la conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT (AIBT 2006, plan d'action stratégique 2022-2026, ligne directrice OIBT pour l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, directive sur l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux), sur les coûts liés au personnel, à la sous-traitance, aux déplacements, aux biens de consommation, aux divers, au suivi et administration du projet prévu dans le budget et sur le nombre d'année d'expérience des experts nationaux à recruter.

Problèmes empêchant l'élaboration de projet

L'élaboration de cet avant-projet se justifie par le manque de données dû au caractère obsolète des études menées sur la zone couplée <u>à la</u> non-disponibilité de l'expertise sur le plan national et des moyens matériel et financier. Ce sont autant de maux qui constituent des handicapes majeurs à passer directement à la formulation de proposition de projet.

En effet l'élaboration d'une proposition de projet nécessite la disponibilité des données fiables et concrètes issues des études réalisées. Aussi, cet avant-projet permettra de renforcer les capacités humaines, matérielles et financières pour la réalisation du projet en bonne et due forme.

L'idée maitresse est de réduire, voire supprimer les effets négatifs liés à la destruction des écosystèmes de la zone et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires.

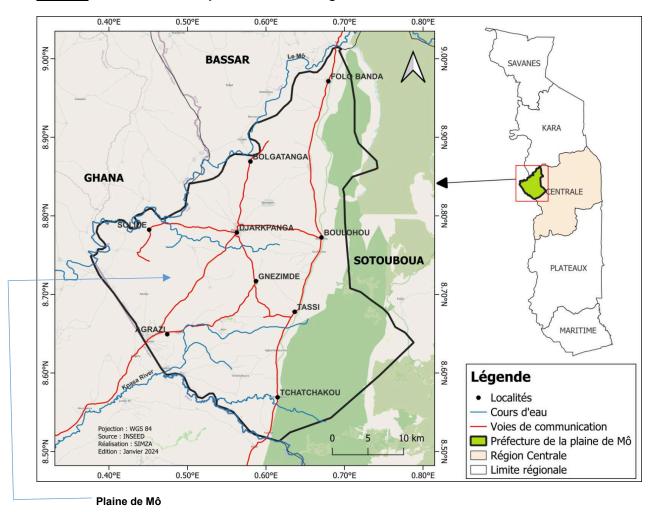
Ainsi la responsabilisation des communautés locales à travers la contractualisation de la gestion de leurs forêts, l'adoption de la gestion participative comme mode opératoire, l'identification des techniques endogènes à vulgariser et diverses formations et sensibilisations dirigées vers les communautés locales, permettront de renforcer les capacités des communautés à gérer durablement leur patrimoine forestier; L'amélioration de leurs revenus agricoles en application de la méthode Taungya leur offrant l'occasion d'installer pour quelques années leurs cultures vivrières sur des terres forestières nouvellement défrichées en exécution des reboisements nouveaux et des cultures pérennes sous les plantations forestières.

Les bénéficiaires ont émis des recommandations suivantes :

- Aider les bénéficiaires à protéger les forêts existantes et les élargir ;
- Aider pour le financement des activités agricoles et les AGR des populations rurales;
- Résoudre le problème de l'eau en installant des forages ;

- Appuyer la construction des écoles et centres de santé ;
- Doter les femmes des foyers améliorés ;
- Former les bénéficiaires dans la carbonisation moderne du bois ;
- Octroyer les crédits aux femmes ;
- Former les bénéficiaires dans l'apiculture ;
- Appuyer les femmes dans la commercialisation des céréales ;
- Développer les activités d'élevages du Porc et volailles ;
- Aménager les pistes rurales ;
- Appuyer aux populations pour la production des plants pour le reboisement ;
- Construire des forages pour résoudre le problème de manque d'eau ;
- Construction des WC publics ;
- Aider la communauté dans la résolution du problème de transhumance. Etc.

Figure 1. Carte illustrant la plaine de Mô au Togo.



1.2 Pertinence

1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT

Le présent avant-projet est en parfaite conformité avec les objectifs et priorités de l'OIBT définis dans l'article premier de l'AIBT de 2006 en ce qu'il :

(c) Contribue à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté ;

Les activités de cet avant-projet s'inscrivent dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts au Togo. En effet, le Togo a accompli des progrès remarquables par la mise en place d'un cadre favorable à la gestion durable et participative des forêts : l'adoption de la loi portant code forestier le 19 juin 2008. Ce code forestier, destiné à remédier aux insuffisances constatées dans l'application du décret de 1938, se veut le cadre légal et moderne d'un système de gestion plus participatif et plus efficace pouvant permettre d'une part à la forêt de se pérenniser et de remplir ses fonctions de sécurité écologique, d'autre part à l'industrie forestière de contribuer substantiellement au développement économique du pays et, par ailleurs aux populations riveraines de s'épanouir. Ainsi, dans une approche participative et de responsabilisation des communautés à la base, des activités non agricoles génératrices de revenus seront identifiées et mises en œuvre pour le développement du milieu.

(j) Encourage les membres à appuyer et à développer les activités de reboisement en bois d'œuvre tropicaux ainsi que la remise en état des terres forestières dégradées compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières.

Cet avant-projet permettra d'asseoir le futur projet qui mettra l'accent sur la mise en valeur des terres des forêts dégradées avec la participation motivée des communautés riveraines progressivement responsabilisées à la gestion durable de leur environnement. Ce futur projet cadre bien avec la politique nationale en matière de production de bois tropicaux et répond également à la préoccupation nationale de lutte contre la pauvreté dont l'un des objectifs est la lutte contre le déboisement et la dégradation de l'environnement.

Par ailleurs, cette proposition est liée aux priorités et activités opérationnelles énoncées dans le Plan d'action stratégique de l'OIBT (2022-2026) à travers la priorité stratégique suivante :

Priorité stratégique 3 : « Résilience, restauration et conservation ».

Freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical, renforcer la restauration des paysages forestiers et la résilience des écosystèmes forestiers au changement climatique, et conserver la biodiversité des forêts et leurs services éco systémiques.

Le présent avant-projet permettra d'obtenir des données techniques des études forestières, juridiques, socio-

économiques et d'impacts environnementales et sociales qui vont servir à élaborer le projet. La mise en œuvre de ce projet va permettre d'augmenter la production ligneuse et améliorer les terres forestières avec des incidences positives sur le climat local et avoisinant. Il permettra en outre la création de plusieurs emplois et l'induction de nouvelles activités génératrices de revenus dans le milieu. Il contribuera de ce fait à la promotion sociale de la population riveraine par la réduction de leur vulnérabilité face aux changements climatiques.

Au cours de l'exécution des études forestières et socio-économiques par les consultants lors de la mise en œuvre de l'avant-projet, les populations locales proposeront certaines activités génératrices de revenus (AGR) qui leurs procurent des revenus pour leur subsistance. Ces AGR seront prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre du futur projet.

Cette proposition est également en conformité avec « l'élément 2-cycle des projets OIBT » des lignes directrices OIBT pour l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Connaissant la responsabilité des femmes, les études diagnostiques vont associer les femmes depuis l'identification et l'élaboration de ce projet. Le projet se penchera sur cette catégorie d'acteurs dans l'analyse des acteurs, la détermination des activités, le cadre logique, les démarches de mise en œuvre, etc.

Le document est aussi en conformité avec les directives de l'OIBT sur l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux, en prenant en compte les principes 1, 2 et 3, et la priorité 1 "réhabilitation des paysages dégradés", la priorité 3 "gestion communautaire des ressources naturelles et la priorité 4 "conservation de la biodiversité dans les forêts de production".

1.2.2. Pertinence aux politiques du pays soumissionnaire

L'avant-projet, est conforme aux orientations de la politique nationale consignées dans le code forestier voté en 2008, la politique forestière adopté en 2011 et le Plan d'Action Forestier National actualisé (PAFN,

2011). En effet, ce dernier programme met l'accent sur la mise en valeur des terres des forêts classées/aires protégées et privées avec la participation motivée des populations rurales progressivement responsabilisées à la gestion durable de leur environnement.

Aussi, le Togo, à travers ce programme se propose de porter le taux de couverture forestière actuelle de 6,8% à 30% recommandé par la FAO et par là augmenter la production ligneuse en :

- Aménageant les formations végétales naturelles et reboisant les terres dégradées et/ou nouvelles.
- Appliquant les politiques nationales qui visent à l'utilisation rationnelle et à la conservation durable des ressources génétiques dans le pays.

Aussi, quatre autres plans ont-ils été élaborés et validés :

- le Programme National d'Investissement de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNISAN)
- le Plan d'Action National pour la lutte contre la désertification (PAN/LCD),
- le Plan National de Développement (PND) ;
- Plan National de Développement Agricole (PNDA);
- Un Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CSIGERN) 2018-2022 au Togo a de même été élaboré et validé.

Par ailleurs, outre les programmes élaborés dans le cadre du Plan d'Action Forestier National (PAFN) et ceux du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), ledit projet est cohérent avec d'autres programmes nationaux tels que la lutte contre la pauvreté et la lutte contre la désertification et la dégradation des terres.

Cet avant- projet cadre également avec la politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre du Togo dont la vision est de faire du Togo un pays émergent, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir les bénéfices de sa croissance. Le projet ainsi élaboré qui met l'accent sur la conservation et la restauration des formations forestières existantes se rapproche des principaux projets et avant-projets exécutés ou en cours d'exécution dans le pays et financé par le truchement de l'OIBT; il s'agit de :

- Projet PD 9/99Rév. 2(F) « Aménagement durable et participatif des ressources forestières de la forêt classée de Missahoé et des collectivités villageoises environnante en vue d'une production optimale de bois d'œuvre (Kpalimé) » actuellement achevé, né de l'avant-projet PPD 11/96 Rév. 2 (F)
 - « Identification et planification des mesures pour une gestion durable des forêts communautaires de Kloto à partir de la forêt classée de Missahoé avec la participation des communautés paysannes ».
- Avant- projet PPD 136/07 Rev.1 (F) « Etude pour la conservation, l'aménagement et la gestion durable de la biodiversité des montagnes dans la région sub-septentrionale du Togo » déjà exécuté et achevé.
- Avant-projet PPD 191/18 (F) « Appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo » exécuté et achevé en septembre 2020.

PART 2. JUSTIFICATION DE L'AVANT-PROJET

2.1. Objectifs

2.1.1. Objectif de développement

Augmenter la production nationale de bois d'oeuvre et d'énergie par la reconstitution et la gestion durable des ressources forestières de la la plaine du Mô dans le souci d'améliorer les conditions et le cadre de vie des populations locales.

2.1.2. Objectif spécifique

Appuyer les collectivités locales pour la conception d'un projet de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité de la plaine de Mô au Togo.

2.2. Identification préliminaire du problème

Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2010, la zone du projet abrite environ une population de 716787 habitants soit 12,46 % de la population togolaise. C'est une population essentiellement rurale à 80,25 % soit 575212 habitants repartie dans trois (3) préfectures (Sotouboua, Mô et Bassar) où l'incidence de la pauvreté est de 60,2% en milieu rural contre 36,5% en milieu urbain. C'est une région agricole par excellence ; on y cultive coton, maïs, niébé, igname, arachide et riz. Cette région de la plaine de Mô est dominée par les peuples Bassar, Cotocoli, Peulh, Konkomba, Ashanti, Adèle et Kabyè qui occupent respectivement les cantons de Djarkpanga, Tindjassi, Bassar, Kagnigbara, Shoudè, Baghan et Boulohou et les villages de Mô, Bandjeli, Fôlô, Banda, N'Kota, Kagnan, Tassi, Kouida, Sourkou, Boughan, etc.

Plus spécifiquement, les localités concernées par les activités du projet sont les cantons de Tindjassi, Tcharkpanga, Kagnigbara, Shoudè, Baghan et Boulohou et les villages de Mô, Bandjeli, Fôlô, Banda, N'Kota, Kagnan, Tassi, Kouida, Sourkou et Boughan.

Ces localités de reboisement identifiées seront retenues après les consultations avec les communautés locales et validés par un atelier technique.

Précisément, la zone de l'avant-projet touche sept (07) cantons et plus de dix (10) villages situés dans 03 préfectures différentes. Il s'agit de (i) préfecture de Sotouboua pour les villages de Fazag , Hèzoudè , Welly, Kétchiboua ; (ii) préfecture de Bassar pour les cantons de Bassar, Baghan et Bandjeli ; (iii) préfecture de Mô pour les cantons de Tindjassi, Tcharkpanga, Kagnigbara, Shoudè, Baghan et Boulohou et les villages de Mô, Fôlô, Banda, N'Kota, Kagnan, Tassi, Kouida, Sourkou et Boughan.

Les communautés des villages ciblés et environnants et les comités villageois de développement (CVD) participeront aux travaux de reboisement, d'élevage des plants forestiers en pépinière, d'élevage moderne des abeilles, d'élevage de volailles et de culture de contre saisons. Elles bénéficieront ainsi des effets directs du projet à travers : (i) la rémunération des travaux de reboisement, de pépinière, d'apiculture, de culture de contre saisons et d'élevage de volailles; (ii) l'installation des reboisements forestiers privés et des pépinières gérées par elle-même leur permettant d'accéder à de nouvelles ressources financières ; (iii) la vente énorme de miel de qualité et de volailles; (iv) l'amélioration de leurs revenus agricoles grâce à l 'amélioration des conditions climatiques de la zone du projet.

La mission diagnostique opérée dans la zone avec l'appui des populations locales a permis à celles-ci d'exprimer leur préoccupation quant à la dégradation continue de leur milieu entravant ainsi le développement de l'économie de la région et souhaiter la reconstitution du couvert forestier. Ce désir manifesté est motivé par la chute continue des productions de leurs principales activités agricoles et pastorales qui constituent leurs principales sources de revenus. A cet effet, l'élaboration de cet avant-projet se justifie par l'absence d'un plan de développement forestier de la plaine de Mô dû au caractère obsolète des études menées sur la zone couplé à la non disponibilité de l'expertise local et des moyens matériel et financier.

Ce sont autant de maux qui constituent des handicapes majeurs à passer directement à la formulation de proposition de projet.

Les causes de ce mal sont dues à:

(i) <u>l'exploitation abusive des ressources forestières.</u>

Cette exploitation abusive et non contrôlée est l'un des facteurs de déforestation au Togo dans le but de satisfaire les besoins en combustibles ligneux d'une part et en bois d'œuvre et de service d'autre part.

(ii) <u>la pression agricole.</u>

Les pratiques de cultures s'effectuent par des méthodes traditionnelles en occurrence la culture itinérante sur brûlis et les ceinturassions des arbres entraînant ainsi la disparition de la flore, de la faune et de la biodiversité.

(iii) <u>les feux de brousse sauvages répétés.</u>

Ils consument la plupart des formations savanicoles, les forêts claires et les prairies mettant en périls les habitats et les espèces qui y sont inféodées.

Ces menaces ont pour effets:

- La disparition de certaines espèces biologiques.
- La raréfaction des produits ligneux.
- La dégradation des terres forestières et la baisse de la production agricole.
- L'accentuation de la pauvreté des populations riveraines.

PART.3. INTERVENTIONS DE L'AVANT-PROJET

3.1. Produits

Produit 1: <u>Les résultats des études forestières, floristiques et fauniques ; socio-économiques et institutionnelles et d'impacts environnementales et sociales sont disponibles.</u>

Produit 2: Un projet d'appui à la restauration et la gestion durable des ressources forestières de la plaine de

Mô au Togo est formulé et soumis à l'OIBT.

.

3.2. Activités, apports et coûts unitaires

Produits et activités	Apports	3		Coûts	Source (Leu E)	Année	Rubrique	TOTAL
Produits et activites	Unités et quali	QTE	unitaires	Source (I ou E)	Annee	budgétaire	IOIAL	
Produit 1: Les données des études environnementales et sociales sont		et faunio	ques ; s	socio-économique	es et institutionnel	les ; juridio	ques et d'impacts	
Activité 1.1: Sensibiliser les populations et recenser les forêts communautaires de la zone de l'avant-projet	Coordonnateur	mois	10	146	(1)	Y1	11.1	1460
- Grant project	Coordonnateur	mois	20	146	· /	Y1	11.1	2920
	Assistant Financier	mois	5	32		Y1	12.1	160
	Assistant Financier	mois	10	32		Y1	12.1	320
	Garçon de course	mois	10		(1)	Y1	12.2	130
	Garçon de course	mois	20		(E)	Y1	12.2	260
	Kits sensibilisation	jours	22	500	(1)	Y1	21	11000
	Entretien véhicule	unités	1	279	(É)	Y1	52	279
	Carburant /lubrifiant	litres	285	2,0	(I)	Y1	51	<u>570</u>
	Matériel de bureau	unités	<u>50</u>	<u>105,0</u>	(E)	Y1	44.1	<u>5250</u>
	Communication	mois	<u>5</u>	<u>28,4</u>	(I)	Y1	53	142
		Sous	s-total	1.1				22 491
Activité 1.2: Réaliser les études socio-économiques et institutionnelles dans la zone de l'avant-projet	Consultant National en 3 mois	mois	<u>3</u>	<u>2000</u>	(1)	Y1	22	<u>6000</u>
	Coordonnateur	mois	10	146	(1)	Y1	11.1	1460
	Coordonnateur	mois	20	146	(E)	Y1	11.1	2920
	Assistant Financier	mois	<u>5</u>	<u>32</u>	(I)	Y1	12.1	<u>160</u>
	Assistant Financier	mois	<u>15</u>	<u>32</u>	(E)	Y1	12.1	<u>480</u>
	Garçon de course	mois	<u>10</u>	<u>13</u>	(I)	Y1	12.2	<u>130</u>
	Garçon de course	mois	<u>15</u>	<u>13</u>	(E)	Y1	12.2	<u>195</u>
	Carburant /lubrifiant	litres	<u>285</u>	<u>2,0</u>	(I)	Y1	51	<u>570</u>
	Entretien véhicule	unités	<u>1</u>	<u>279</u>	(E)	Y1	52	<u>279</u>
	Communication	mois	<u>5</u>	<u>28,4</u>	(1)	Y1	53	<u>142</u>

Produits et activités	Apports	•		Coûts	Source (Lou E)	Année	Rubrique	TOTAL
Produits et activites	Unités et qualit	QTE	unitaires	Source (I ou E)	Annee	budgétaire	IOIAL	
		Sous	-total	1.2				<u>12 336</u>
Activité 1.3: Mener les études								
forestières, floristiques et fauniques	Consultant National							
de la zone de l'avant-projet	en 3 mois	mois	<u>3</u>	<u>6000</u>	(I)	Y1	23	<u>18000</u>
	Coordonnateur	mois	<u>10</u>	<u>82,2</u>	(I)	Y1	11.1	822
	Coordonnateur	mois	20	146	(E)	Y1	11.1	2920
	Assistant Financier	mois	5	32	(I)	Y1	12.1	160
	Assistant Financier	mois	15	32	(É)	Y1	12.1	480
	Entretien véhicule	unités	1	279	(E)	Y1	52	279
	Garçon de course	mois	<u>10</u>	<u>13</u>	(I)	Y1	12.2	<u>130</u>
	Garçon de course	mois	20	13	(E)	Y1	12.2	260
	Carburant / lubrifiant	litres	285	2,0		Y1	51	570
	Communication	mois	5	28,4	(1)	Y1	53	142
		Sous	-total		1 \ /			23 763
Activité 1.4: Faire une étude								
d'impact environnementale et	Consultant National							
sociale.	en 2 mois	mois	<u>2</u>	<u>1500</u>	(I)	Y1	25	<u>3000</u>
	Coordonnateur	mois	<u>5</u>	<u>146</u>	(I)	Y1	11.1	<u>730</u>
	Coordonnateur	mois	10	146	(E)	Y1	11.1	1460
	Assistant Financier	mois	5	32	(I)	Y1	12.1	160
	Assistant Financier	mois	<u>15</u>	32	(E)	Y1	12.1	480
	Entretien véhicule	unités	1	<u>281</u>	(E)	Y1	52	<u>281</u>
	Garçon de course	mois	<u>5</u>	<u>13</u>	(I)	Y1	12.2	<u>65</u>
	Garçon de course	mois	10	13	(E)	Y1	12.2	130
	Carburant /lubrifiant	litres	285	2,0		Y1	51	<u>570</u>
	Communication	mois	5	28,4	(I)	Y1	53	142
	•	Sous	-total		1 \ /			7 018
								<u>. 510</u>
Activité 1.5: Organiser un atelier de								
restitution des résultats des études	Comité de 10							
aux parties prenantes.	personnes en 1 jour	jour	<u>1</u>	<u>5000</u>	(I)	Y1	61	<u>5000</u>

Produits et activités	Apports	}		Coûts	Source (I ou E)	Annáa	Rubrique	TOTAL
Produits et activités	Unités et qualit	té	QTE	unitaires	Source (Fou E)	Année	budgétaire	TOTAL
	Coordonnateur	mois	<u>3</u>	<u>146</u>	(1)	Y1	11.1	<u>438</u>
	Coordonnateur	mois	<u>5</u>	<u>146</u>	(E)	Y1	11.1	<u>730</u>
	Assistant Financier	mois	<u>5</u>	<u>32</u>	(I)	Y1	12.1	<u>160</u>
	Assistant Financier	mois	<u>10</u>	<u>32</u>	(E)	Y1	12.1	<u>320</u>
	Garçon de course	mois	4	<u>13</u>	(I)	Y1	12.2	<u>52</u>
	Garçon de course	mois	<u>5</u>	<u>13</u>	(E)	Y1	12.2	<u>65</u>
	Entretien véhicule	unités	<u>10</u>	<u>279</u>	(E)	Y1	52	<u>2790</u>
	Carburant /lubrifiant	litres	<u> 285</u>	<u>2,0</u>	(E)	Y1	51	<u>570</u>
	Assurance	unités	1	<u>1700</u>	(E)	Y1	64	<u>1700</u>
	Communication	mois	<u>5</u>	<u>28,4</u>	(I)	Y1	53	<u>142</u>
		Sous	s-total	1.5		•		<u>11 967</u>

Produit 2: Un projet d'appui à la restauration et la gestion durable des ressources forestières de la plaine de Mô au Togo est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.

Activité 2.1: Elaborer une proposition de projet à soumettre à								
I'OIBT	Chef de projet	mois	<u>10</u>	<u>150</u>	(I)	Y1	31.1	<u>1500</u>
	Coordonnateur	mois	<u>5</u>	<u>146</u>	(I)	Y1	11.1	<u>730</u>
	Coordonnateur	mois	<u>10</u>	<u>182,2</u>	(E)	Y1	11.1	<u>822</u>
	Cadres nationaux							
	(10 pers en 20 jours)	jours	<u>1</u>	<u>12000</u>	(I)	Y1	31.2	<u>12000</u>
	Assistant Financier	mois	<u>5</u>	<u>32</u>	(I)	Y1	12.1	<u>160</u>
	Assistant Financier	mois	<u>10</u>	<u>32</u>	(E)	Y1	12.1	<u>320</u>
	Garçon de course	mois	<u>10</u>	<u>13</u>	(I)	Y1	12.2	<u>141</u>
	Garçon de course	mois	20	<u>13</u>	(E)	Y1	12.2	<u>260</u>
	Entretien véhicule	unités	<u>10</u>	<u>279</u>	(E)	Y1	52	<u>279</u>
	Carburant /lubrifiant	litres	<u>285</u>	<u>2,0</u>	(1)	Y1	51	<u>570</u>
	Communication	mois	<u>5</u>	<u>28,4 ;</u>	(I)	Y1	53	<u>142</u>
		Sous	-total	2.1				<u>16 924</u>
Activité 2.2: Organiser un séminaire								
de validation des résultats de	30 participants en 2							
l'avant-projet	jours	jours	<u>2</u>	<u>1500</u>	(E)	Y1	62	<u>3000</u>

Produits et activités	Apports	i		Coûts	Source (I ou E)	Année	Rubrique	TOTAL
Produits et activités	Unités et qualit	:é	QTE	unitaires	Source (Fou E)	Aimee	budgétaire	IOIAL
	Coordonnateur	mois	3	<u>146</u>	(I)	Y1	11.1	<u>438</u>
	Coordonnateur	mois	<u>5</u>	<u>146</u>	(E)	Y1	11.1	<u>730</u>
	Assistant Financier	mois	<u>5</u>	32	(I)	Y1	12.1	160
	Assistant Financier	mois	<u>5</u>	32	(E)	Y1	12.1	160
	Comité d'évaluation (10 pers.en 3 jours)	jours	1	500	(1)	Y1	63	500
	Garçon de course	mois	4		(I)	Y1	12.2	<u>52</u>
	Garçon de course	mois	<u>10</u>	<u>13</u>	(E)	Y1	12.2	<u>130</u>
	Entretien véhicule	unités	<u>10</u>	<u>279</u>	(E)	Y1	52	<u>298</u>
	Carburant /lubrifiant	litres	<u>286</u>	<u>2,0</u>	(I)	Y1	51	<u>572</u>
	Matériel de bureau	unités	2	<u>105</u>	(I)	Y1	44.1	<u>250</u>
	Communication	mois	<u>5</u>	<u>28,4</u>	(I)	Y1	53	<u>148</u>
Sous-total 2.2				_				<u>6 438</u>
Activité 2.3: Elaborer les rapports de l'avant-projet	Coordonnateur	mois	<u>5</u>	<u>146</u>	(1)	Y1	11.1	<u>730</u>
	Coordonnateur	mois	<u>15</u>	<u>146</u>	(E)	Y1	11.1	<u>2190</u>
	Chef de projet	mois	<u>10</u>	<u>800</u>	(E)	Y1	31.3	8000
	Assistant Financier	mois	<u>5</u>	<u>32</u>		Y1	12.1	<u>160</u>
	Assistant Financier	mois	<u>5</u>	<u>32</u>	(E)	Y1	12.1	<u>160</u>
	Location véhicule	unités	<u>1</u>	<u>3000</u>	(I)	Y1	41	<u>3000</u>
	Rapports		<u>1</u>	1200	(I)	Y1	61	1200
	Fournitures bureau	unités	1	<u>1000</u>	(I)	Y1	54	<u>1000</u>
	Audit	unités	<u>1</u>	800	(I)	Y1	65	<u>800</u>
			s-total	2.3				<u>17 240</u>
		T	OTAL					<u>132 700</u>

3.3. Approches et méthodes

Le présent avant-projet se propose de faire un état des lieux sur ces écosystèmes de plaine d'importance nationale dans le but de disposer d'une base de données en vue d'élaborer une proposition de projet de conservation et de gestion durable de ces écosystèmes.

Le projet sera exécuté avec la participation de tous les acteurs impliqués dans l'élaboration du projet à savoir les populations, les ONG locales et l'administration forestière, l'agriculture, les affaires sociales et autres acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles. Un accent particulier sera mis sur la sensibilisation des populations pour susciter leur engouement, leur disponibilité et leurs attentes vis à vis du futur projet qui répond aux principes et normes environnementaux et sociaux de l'OIBT (NES 1, NES 2, NES 3, NES 4, NES 5, NES 6, NES 7).

Les communautés des villages ciblés et environnants, les CVD participeront aux travaux de reboisement, de production des plants forestiers, d'apiculture et d'aviculture. Elles bénéficieront ainsi des effets directs du projet à travers: (i) La rémunération des travaux de reboisement, de pépinière, d'apiculture et d'élevage de volailles. (ii) L'installation des reboisements forestiers privés et des pépinières gérées par elle-même leur permettant d'accéder à de nouvelles ressources financières; (iii) La vente énorme de miel de qualité et de volailles améliorés; (iv) L'amélioration de leurs revenus agricoles grâce à l'amélioration des conditions climatiques de la zone du projet. Les communes de Mô, Boulohou, Kagnigbara, Bounglou, Folo Banga, Kona, Bahoundi, Baghan, Folo, Kagna, Sourkou, Agbamassomou, Tchatchakou, Kouida, Tassi et N'konta, par leur proximité tireront des avantages économiques du futur projet avec l'installation de son siège et la consommation d'une partie des revenus dépensés. L'état togolais à travers son administration forestière, se donne une méthodologie pour mieux gérer son domaine forestier. Il disposera des éléments pour l'exécution de nouveaux projets dans l'avenir. Le futur projet permettra la reconstitution de la couverture forestière avec des incidences positives sur le climat local et avoisinant. Il permettra aussi la création de plusieurs emplois (distribution de revenus) et l'induction de nouvelles activités génératrices de revenus dans le milieu. Il contribuera de ce fait à la promotion sociale de la population riveraine.

Il faut noter que toutes les activités dans le futur projet seront précédées des consultations de tous les acteurs concernés notamment les comités villageois de développement (CVD), les organisations à la base, les populations, etc. A cet effet, un Comité de Gestion et de Protection des Ressources Naturelles (CGPRN) avec la direction du futur projet est créé. Son rôle exact est discuté au moment de sa création, c'est à dire au démarrage du futur projet. Voici quelques idées sur la manière dont le CGPRN pourrait intervenir : (1) Il prépare son règlement de fonctionnement ; (2) Il participe à la confirmation des zones d'utilisation proposé par la carte d'affectation des terres et à la préparation du règlement d'utilisation ; (3) Il organise la surveillance de la mise en application des règles d'utilisation par zone d'affectation des terres ; (4) Il participe à la planification et à l'organisation des travaux de reboisement ; (5) Il organise la protection des forêts communautaires contre les feux, les coupes de bois illicites, le braconnage; (6) Il discute, propose et soutien les mesures de promotion des reboisements ; (7) Il participe au choix des intervenants extérieures. Au CGPRN siège deux représentants par village, le représentant du préfet (DR de l'environnement), un représentant des Affaires sociales et le coordinateur du projet (pendant la période du projet). En fonction de l'ordre du jour d'autres représentants peuvent être invités. Le CGPRN devrait se réunir 3 à 4 fois/an au moins, plus souvent au moment du démarrage du projet. Le CGPRN sera soutenu par les CLGPRN représentant les cantons ciblés. Leur rôle et leur fonctionnement sont discutés et décidés entre le CGPRN et les cantons. Les CLGPRN décident sur leur composition et la répartition des droits et obligations. La production de plants forestiers est assurée par la population et peuvent solliciter des appuis techniques des services forestiers, d'assistance aux achats de graines forestières et de matériel.

Compte tenu du fait que les formations forestières de la zone de l'avant-projet appartiennent aux populations riveraines, la notion de forêt communautaire s'appliquerait mieux dans un tel contexte si les communautés concernées ont l'assurance que leurs intérêts seront respectés et que les revenus provenant des produits et autres services issus de ces forêts communautaires seront partagés de manière équitable. Pour se faire, le responsable technique de l'avant-projet, les représentants locaux de l'administration forestière ainsi que les ONG de développement communautaire œuvrant dans ces régions devront assister les communautés villageoises à former des entités juridiques qui peuvent être des Associations, des Coopératives, des Groupes d'Initiatives Communes (GIC) ou des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) pour la gestion de ces forêts. Des réunions de sensibilisation et de concertation pour la création et la gestion des forêts communautaires, ciblant chaque composante de la communauté seront organisées par les responsables de l'association AEM-TOGO et de l'administration forestière afin d'assurer la participation de tous les membres de la communauté et de définir les objectifs et usages prioritaires de ces forêts.

L'exécution des travaux débutera par une phase préliminaire qui sera consacrée à la revue de littérature et une phase de terrain qui sera consacrée à une prospection de terrain. Aussi, quelques données climatiques plus

récentes pourront, dans la mesure du possible, être recherchées auprès de la Direction de la Météorologie Nationale afin d'actualiser les caractéristiques climatiques de la zone d'étude.

Des recherches seront également effectuées sur divers sites Web (CITES, UICN, OIBT, FAO, PNUD, etc.), ce qui permettra d'identifier les espèces menacées de disparition et celles qui doivent être prioritairement prises en compte dans le programme d'aménagement à envisager.

a) Approche participative

L'approche participative a précisément, pour objectif général d'impliquer et d'associer de manière étroite les populations dans le diagnostic, l'identification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des actions à mener au niveau local et de définir les responsabilités des différents partenaires dans le suivi et la gestion. Elle conduit à une gestion concertée des solutions retenues en vue de répondre aux besoins et attentes des populations locales. Elle vise, en définitive, l'amélioration des conditions de vie des populations tout en assurant le développement local sur une base durable à leur profit.

A cet effet plusieurs méthodes peuvent être utilisé telles que : MARP, DIGRAP, PCESH, ASEG, ZOPP. Au cours de l'exécution de cet avant-projet, l'utilisation de la méthode MARP conviendrait mieux car elle n'a cessé de faire l'unanimité quant à sa contribution à l'amélioration des techniques de diagnostic, de planification et d'évaluation dans le monde rural en particulier. Ce succès est incontestablement dû au fait qu'elle est basée sur le savoir local et une équipe pluridisciplinaire d'intervenants utilisant une panoplie d'outils flexibles suscitant la participation des populations concernées. Ces outils peuvent être regroupés en trois principaux groupes à savoir :

- Les outils de collecte participative de l'information ;
- Les outils de planification participative ;
- Les outils de suivi évaluation participative.

En outre, la méthode ZOPP sera utilisée lors de l'atelier de validation des résultats des études de cet avantprojet. C'est sur la base des résultats de cet atelier qu'une proposition de projet futur sera élaborée en prenant en compte tous les intérêts et attentes de toutes les parties prenantes, notamment ceux des populations riveraines concernées. Les résultats du futur projet permettront à long terme d'améliorer leurs conditions et cadre de vie, tout en contribuant à une utilisation rationnelle des ressources biologiques disponibles.

Quoique l'élaboration de l'avant-projet ait été fondée sur les préoccupations des populations riveraines de la plaine de Mô, il faudrait, au cours de la mise en œuvre des activités dudit avant-projet, mettre un accent particulier sur certaines catégories d'acteurs, notamment les propriétaires terriens qui penseront que la mise en valeur de leurs terres pour le compte de la communauté leurs ferait perdre à terme ces terres. Ce problème fondamental doit amener l'équipe de l'avant-projet à accentuer la sensibilisation en impliquant fortement la chefferie traditionnelle. A cet effet, un atelier de concertation avec les propriétaires terriens de la zone de l'avant-projet peut être organisé pour obtenir l'accord de ceux-ci afin de garantir la réussite du futur projet.

Il faut noter également que les populations bénéficiaires de l'avant-projet participeront activement aux enquêtes des études réalisées et enverront leurs représentants aux ateliers. Ceci permettra aux populations de prendre conscience du développement de leur milieu et d'échanger beaucoup sur le problème foncier.

Le dynamisme créé depuis la phase d'identification des goulots d'étranglement et de conception de l'avantprojet va se poursuivre au cours de la phase des études sur le terrain jusqu'à la préparation du futur projet. En effet, les ONGs vont continuer à travers leurs activités de renforcement des capacités organisationnelles des populations de façon à ressortir des informations pertinentes et à baliser le chemin pour les consultants. Tous ces travaux seront capitalisés à travers un atelier de concertation et d'échange entre les différents acteurs de façon à maintenir la confiance et raffermir l'engagement des uns et des autres dans le cadre de la mise en œuvre du futur projet.

b) Prospection de terrain

• Inventaire des formations végétales et de la flore de la zone

Il se fera suivant des transects à travers des points ciblés dans le secteur d'étude qui traverseront diverses zones humides retenues ; les espèces végétales seront relevées en présence – absence et quelques paramètres (strates, types biologiques, etc.) seront pris en compte. Des placeaux supplémentaires seront réalisés dans lesquels, les espèces seront relevées comme précédemment.

Les caractères du milieu à savoir, degrés d'humidité, profondeur des eaux libres (mares, retenues d'eau, barrages, etc. abritant une diversité floristique), types de sols, etc. seront notés.

• Inventaire de la faune

Les méthodes suivantes seront utilisées, les informations recherchées concernant :

- ⇒ L'identification de l'espèce ;
- ⇒ L'effectif des populations ;
- ⇒ La structure des groupes ;
- ⇒ Les indices de présence ;
- ⇒ Le comportement des groupes

• Observation directe (technique des transects)

Des recensements sont faits, à pieds ou à des observations type "affûts". Il s'agit d'une méthode directe dont le principe est de noter tous les contacts visuels et auditifs qu'on a avec les animaux. Les observations sont faites à l'œil nu ou à l'aide de jumelles (8X) autour des sites potentiels que sont les mares, les cours d'eau et tout le long du "tracé" considéré comme un transect.

S'agissant des Poissons, nous nous contenterons d'éventuelles pêches réalisées par les autochtones qui ont utilisés les méthodes suivantes : la pêche à l'épervier, la pêche à la ligne, la pêche au filet maillant dormant et les nasses.

Méthode des quadrats

Elle consiste à une délimitation d'une surface de 25 m² ou de 100 m² sur laquelle respectivement les trous des gélasimes africains et des crustacés ont été dénombrés. L'objectif visé est d'estimer l'abondance de ces espèces.

c) Enquêtes ethnobotaniques et ethnozoologiques

Il s'agira de réaliser des enquêtes dans le but de connaître l'intérêt de ces écosystèmes ainsi que les différentes espèces végétales et animales pour les populations des localités ciblées. Il sera donc question de rencontrer les paysans, les pêcheurs, les commerçants, les éleveurs, etc. dans le but de dresser la liste des zones humides de leur localité avec leurs utilisations et leurs ressources animales et végétales d'une part et des diverses activités anthropiques ayant des impacts ou non sur ces écosystèmes d'autre part. Ces enquêtes permettront de connaître l'importance de ces zones humides dans la localité. Des questionnaires préparés pour la circonstance permettront entres autres, d'aborder les possibilités de conservation et d'aménagement de ces zones riches en diversité biologique.

d) Proposition d'un modèle d'aménagement participatif de la zone ciblée

Les zones de la plaine de Mô n'ont jamais bénéficié, sinon à notre connaissance, de programme d'aménagement. Or, le secteur est occupé par diverses formes de zones humides, mares, retenues d'eau, toutes riches en diversité biologique relativement utile en fonction de l'importance des populations riveraines de chacune de ces zones.

Face à une telle situation, un plan d'aménagement de ces zones dépendra donc de l'intérêt que chaque population riveraine tire de ces écosystèmes et de l'importance nationale que peut revêtir la conservation de ces milieux. Il sera donc organisé une rencontre de sensibilisation et d'information avec les populations des terroirs ciblés où une possibilité de conservation et d'aménagement de ces écosystèmes se fait sentir. La parole sera donnée en premier lieu aux populations qui indiqueront le bien-fondé de ces écosystèmes dans leurs milieux (intérêts, causes et conséquences de leur dégradation, puis les solutions qu'elles préconisent). Ensemble, un consensus sera trouvé pour un aménagement de chacune des aires retenues.

e) Cartographie des formations végétales de la zone

La démarche méthodologique pour la cartographie des formations des zones ciblées reposera sur le Système d'Information Géographique (SIG) couplé à la télédétection. Il s'agira dans un premier temps de rechercher et rassembler tous les documents planimétriques portant sur la zone d'étude. Les cartes existantes, les photographies aériennes et images satellites (si possible) seront documentées. Dans un second temps nous procéderons à la récupération des fonds cartographiques (topographie, infrastructure, réseau hydrographique, type de sol, localité, limites administratives, etc.) sur les cartes existantes. Des classifications numériques ou visuelles seront effectuées à partir des images satellites ou des photos aériennes, ce qui nous permettra de

dresser les cartes brutes. Celles-ci seront ensuite validées après les vérifications de terrain à l'aide du GPS. L'intégration des informations complémentaires (occupation du sol, activités humaines, état des sols, état de la végétation, etc.) permettra d'élaborer la carte d'aménagement des formations des zones cibles. Les travaux cartographiques se feront à l'aide du logiciel ARCGIS.

f) Analyses des données

Les données floristiques recueillies seront introduites dans le logiciel Excel et soumises à une analyse multi variable avec le logiciel Community Analysis Package (CAP), 2002 dans le but de faire une typologie des formations végétales. Les données seront ensuite soumises à une ordination (DCA) à l'aide du logiciel CANOCO version 4.5 afin de définir les gradients écologiques.

Les caractéristiques structurales des principales formations végétales à savoir la densité des tiges à l'hectare, les indices de diversité seront calculées

Les résultats de cette analyse confirmeront ou compléteront les données déjà existantes.

aléatoire parmi les personnes et les autorités rencontrées dans la zone du projet.

La liste floristique établie sera comparée avec celle des travaux antérieurs afin de déterminer les espèces rares ou endémiques de la zone.

Les formations identifiées ainsi que la diversité floristique et faunique seront comparées avec celles des écosystèmes semblables ailleurs dans le monde tropical, en vue de dégager si possible, la spécificité des zones de la plaine de Mô.

Dans le cadre de la réalisation de l'avant-projet, il y aura des séances d'information, de sensibilisation et de collecte d'informations auprès des populations des préfectures et canton de la zone du projet.

L'objectif de cette mission est d'informer, les populations de la zone du projet sur l'état des lieux des forêts, de discuter avec elle sur les besoins et les activités à réaliser, d'identifier les impacts potentiels pouvant découler de la mise en œuvre du projet afin de proposer des mesures d'atténuation et de compensation pour les impacts négatifs et des mesures d'amélioration des impacts positifs.

La méthodologie utilisée est basée sur les entretiens individuels à partir d'un guide d'entretien préalablement préparé et sur l'observation directe. Les personnes interrogées seront choisies de façon

3.4. Plan des travaux

Partenaires	Calendrier (mois)									
Responsables	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
omiques, juridiques et d	ni't	ıpa	cts	en	viro	nn	em	enta	iles	s et
sociales sont disponibles.										
CN/CP/CAT/CVD/DRF										
/ODEF										
Consultant										
Consultant										
Consultant										
CN/CP/DRF/CAT/DE/										
ODEF/RP										
durable des ressources	fore	esti	ère	s d	e la	pla	aine	e de	Μć	à au
CN/CP/DRF/CAT/ODEF/										
DE / UONGTO										
CP/CN/CTA										
CN/CP/CAT/ODEF										
	Responsables nomiques, juridiques et d CN/CP/CAT/CVD/DRF /ODEF Consultant Consultant Consultant CN/CP/DRF/CAT/DE/ ODEF/RP durable des ressources CN/CP/DRF/CAT/ODEF/ DE / UONGTO CP/CN/CTA CN/CP/CAT/ODEF	Responsables 1 nomiques, juridiques et d'im CN/CP/CAT/CVD/DRF /ODEF Consultant Consultant CN/CP/DRF/CAT/DE/ ODEF/RP durable des ressources fore CN/CP/DRF/CAT/ODEF/ DE / UONGTO CP/CN/CTA CN/CP/CAT/ODEF	Responsables 1 2 nomiques, juridiques et d'impa CN/CP/CAT/CVD/DRF /ODEF Consultant Consultant CN/CP/DRF/CAT/DE/ ODEF/RP durable des ressources foresti CN/CP/DRF/CAT/ODEF/ DE / UONGTO CP/CN/CTA CN/CP/CAT/ODEF	Responsables 1 2 3 nomiques, juridiques et d'impacts CN/CP/CAT/CVD/DRF /ODEF Consultant Consultant CN/CP/DRF/CAT/DE/ ODEF/RP durable des ressources forestière CN/CP/DRF/CAT/ODEF/ DE / UONGTO CP/CN/CTA CN/CP/CAT/ODEF	Responsables 1 2 3 4 nomiques, juridiques et d'impacts en CN/CP/CAT/CVD/DRF /ODEF Consultant Consultant CN/CP/DRF/CAT/DE/ ODEF/RP durable des ressources forestières d CN/CP/DRF/CAT/ODEF/ DE / UONGTO CP/CN/CTA CN/CP/CAT/ODEF	Responsables 1 2 3 4 5 nomiques, juridiques et d'impacts environ CN/CP/CAT/CVD/DRF /ODEF Consultant Consultant CN/CP/DRF/CAT/DE/ ODEF/RP durable des ressources forestières de la CN/CP/DRF/CAT/ODEF/ DE / UONGTO CP/CN/CTA CN/CP/CAT/ODEF	Responsables 1 2 3 4 5 6 nomiques, juridiques et d'impacts environn CN/CP/CAT/CVD/DRF /ODEF Consultant Consultant CN/CP/DRF/CAT/DE/ ODEF/RP durable des ressources forestières de la pla CN/CP/DRF/CAT/ODEF/ DE / UONGTO CP/CN/CTA CN/CP/CAT/ODEF	Responsables 1 2 3 4 5 6 7 nomiques, juridiques et d'impacts environnem CN/CP/CAT/CVD/DRF /ODEF Consultant Consultant CN/CP/DRF/CAT/DE/ ODEF/RP durable des ressources forestières de la plaine CN/CP/DRF/CAT/ODEF/ DE / UONGTO CP/CN/CTA CN/CP/CAT/ODEF	Responsables 1 2 3 4 5 6 7 8 FORMING TO STATE ST	Responsables 1 2 3 4 5 6 7 8 9 nomiques, juridiques et d'impacts environnementales CN/CP/CAT/CVD/DRF /ODEF Consultant Consultant CN/CP/DRF/CAT/DE/ ODEF/RP durable des ressources forestières de la plaine de Má CN/CP/DRF/CAT/ODEF/ DE / UONGTO CP/CN/CTA CN/CP/CAT/ODEF

CP = Chef Projet; **CN** = Coordonnateur National; **CAT** = Comite d'Appui Technique; **DRF**= Direction des Ressources Forestières; **ODEF** = Office de Développement et d'Exploitation des Forêts;

RP= Représentants des Populations (Chefs et CVD des villages cibles de la zone de l'avant-projet) ;

FC = Forêt Communautaire ; UONGTO = Union des ONGs du Togo.

3.5. Budget (en \$ EU)

3.5.1. Budget du projet annualisé : récapitulatif

	Rubrique budgétaire	In put	Unit cost	TOTAL	Année 1
10	Personnel du Projet				
	1.1 Experts nationaux (long terme)				
	1.1.1. Coordonnateur	10 hm	2 150	21 500	21 500
	1.2.1 Assistant financier	10 hm	400	4 000	4 000
	12.2 Garçon de course	10 hm	200	2 000	2 000
	19. Total rubrique			27 500	27 500
20	Sous-traitance				
	2.1 Kits de sensibilisation	22 j	500	11 000	11 000
	2.2 Consultant en études socio-économiques et institutionnelles	3 hm	2 000	<u>6 000</u>	<u>6 000</u>
	2.3 Consultant en études forestières, floristiques et fauniques	3 hm	6 000	18 000	<u>18 000</u>
	2.5 Consultant aux études EIES	2 hm	1 500	<u>3 000</u>	3 000
	2.9 Total rubrique	-	-	<u>38 000</u>	<u>38 000</u>
30	Déplacements				
	3.1 Allocation de séjour				
	31.2 Autres Cadres nationaux y compris CAT	24 hj	500	<u>12 000</u>	<u>12 000</u>
	31.3 Chef du projet	19 hj	500	<u>9 500</u>	<u>9 500</u>
	39. Total rubrique			<u>21 500</u>	21 500
40	Biens d'équipement				
	41. Locaux	10 hm	1 150	11 500	11 500
	44. Biens d'équipement				
	44.1 Matériel bureau (PC, Imprimante, Moto et Appareil photo)	4	1375	<u>5 500</u>	<u>5 500</u>
	44.1 Location véhicule pour les déplacements des consultants	15 hj	200	<u>3 000</u>	3 000
	49. Total rubrique			20 000	20 000
50	Biens de consommation				
	51. Matières premières (Carburant)	1 000 L	2,0	2 000	2 000
	52. Entretien et Pièces de rechange	10 hm	950	9 500	9 500
	53. Réseaux et services (communication)	10 hm	100	1 000	1 000
	54. fournitures de bureau	10 hm	100	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>
	59. Total rubrique			<u>13 500</u>	13 500
60	Divers				
	61. Rapports et reprographie	2 hm	600	<u>1 200</u>	<u>1 200</u>
	62. Atelier de restitution des résultats des études	1j	5 000	<u>5 000</u>	<u>5 000</u>
	63. Evaluation du projet par le Panel ODEF	1j	500	<u>500</u>	<u>500</u>
	64. Séminaire national d'évaluation des résultats	1j	3 000	<u>3 000</u>	3 000
	65. Assurance	10 hm	170	<u>1 700</u>	<u>1 700</u>
	66. Audit	1hm	800	800	800
	69. Total rubrique			<u>12 200</u>	12 200

	Rubrique budgétaire	In put	Unit cost	TOTAL	Année 1
	Total partiel			<u>132 700</u>	<u>132 700</u>
70	Frais de gestion locaux				
	71. Frais de gestion de l'agence d'exécution			4 990	4 990
	79. Total rubrique			4 990	4 990
80	Suivi et administration du projet				
	81. Suivi et examen OIBT			2 000	2 000
	82. Frais dévaluation OIBT à mi-parcours,			•	-
	83. Frais d'appui au programme (12% des post.10-82)			<u>10 500</u>	<u>10 500</u>
	89. Total rubrique			<u>12 500</u>	12 500
100	TOTAL GENERAL			<u>150 190</u>	<u>150 190</u>

3.5.2. Budget du projet annualisé par source-OIBT

	Rubrique budgétaire	In put	Unit cost	TOTAL	Année 1
10	Personnel du Projet				
	1.1 Experts nationaux (long terme)				
	1.1.1. Coordonnateur	10 hm	1700	17 000	17 000
	1.2.1 Assistant financier	10 hm	200	2 000	2 000
	1.2.2 Garçon de course	10 hm	100	1 000	1 000
	Total rubrique			20 000	20 000
20	Sous-traitance				
	2.1 Kits de sensibilisation	10 hj	500	5 000	5 000
	2.2 Etudes forestières, floristiques et fauniques	3 hm	6 000	18 000	18 000
	2.3 Etudes socio-économiques et institutionnelles	3 hm	2 000	6 000	<u>6 000</u>
	2.5 Etudes d'impacts environnementales et sociales	2 hm	1 500	<u>3 000</u>	3 000
	2.9 Total rubrique			<u>32 000</u>	<u>32 000</u>
30	Déplacements				
	3.1 Allocation de séjour				
	31.2 Autres Cadres nationaux	24 hj	500	<u>12 000</u>	12 000
	31.3 Chef projet	6 hj	500	3 000	3 000
	Total rubrique			<u>15 000</u>	<u>15 000</u>
40	Biens d'équipement				
	41. Locaux			0	0
	44. Biens d'équipement				
	44.1 Matériel de bureau (PC, Imprimante, Moto et Appareil photo)	4	1 000	<u>4 000</u>	<u>4 000</u>
	44.2 Location véhicule pour déplacements des consultants	15 hj	200	3 000	3 000
	49. Total rubrique			<u>7 000</u>	7 000
50	Biens de consommation				
	51. Matières premières (Carburant)	1 000 L	2	<u>2 000</u>	<u>2 000</u>
	53. Réseaux et services (communication)	10 hm	100	1 000	1 000
	54. fournitures de bureau	10 hm	100	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>
	59. Total rubrique			4 000	4 000
60	Divers				
	61. Rapports et reprographie	1	1 200	<u>1 200</u>	<u>1 200</u>
	62. Atelier de restitution des résultats des études	1j	5000	5 000	5 000
	63. Evaluation de la proposition de projet par le Panel ODEF	1j	500	<u>500</u>	<u>500</u>
	64. Assurance	<u> </u>		0	0
	65. Audit	1	800	800 7.500	800 7.500
	69. Total rubrique Total partiel			7 500	7 500
80	Suivi et administration du projet			<u>85 500</u>	<u>85 500</u>
	81. Suivi et examen OIBT	†		2 000	2 000
	82. Frais d'évaluation OIBT à mi-parcours, final et ex-post	1		2 000	2 000
	83. Frais d'appui au programme (12% sur les post. 10 à 82)	_		10 500	10 500
	89. Total rubrique	_		12 500	12 500
100	TOTAL GENERAL			<u>98 000</u>	<u>98 000</u>

3.5.3. Budget du projet annualisé : part du Gouvernement hôte

	Rubrique budgétaire	In put	unit cost	TOTAL	Année 1
10	Personnel du Projet				
	1.1 Experts nationaux (long terme)				
	1.1.1. Coordonnateur	10 hm	450	4 500	4 500
	1.2.1 Assistant financier	10 hm	200	2 000	2 000
	12.2 Garçon de course	10 hm	100	1 000	1 000
	19. Total rubrique			7 500	7 500
20	Sous-traitance				
	2.1 Kits de sensibilisation			6 000	6 000
	29. Total rubrique			6 000	6 000
30	Déplacements				
	3.1 Allocation de séjour				
	31.3 Chef du projet	13 hj	500	6 500	6 500
	39. Total rubrique			6 500	6 500
40	Biens d'équipement				
	41. Locaux	10 hm	1 150	11 500	11 500
	44. Biens d'équipement				
-	44.1 Matériel de bureau		-	1 500	1 500
	49. Total rubrique			13 000	13 000
50	Biens de consommation				
-	52. Entretien et Pièces de rechange	2	4 750	9 500	9 500
	59. Total rubrique			9 500	9 500
60	Divers				
_	62. Séminaire d'évaluation	1	3 000	3 000	3 000
_	64. Assurance	1	1 700	1 700	1 700
	69. Total rubrique			4 700	4 700
	Total partiel	•		47 200	47 200
70	Frais de gestion locaux				
	71. Frais de gestion de l'agence d'exécution			4 990	4 990
	79. Total rubrique			4 990	4 990
100	TOTAL GENERAL		Ī	52 190	52 190

3.5.4. <u>Budget général du projet par activité et rubrique</u> (en \$ EU)

		Ru	briques b	ud	<u>gétaires</u>									
PRODUITS / ACTIVITÉS + Dépenses non liées à une activité	10. Person du projet	nel	20. Sous- traitance		30. Dépla- cements		40. Biens d'équipemen	nt	50. Biens de consommati		60. Miscel- laneous		An- née	TOTAL GÉNÉRAL
Produit 1: Les données des études forestières, socio-économiques, juridiques et environnementales sont disponibles.														
Activité 1.1. Sensibiliser les populations et recenser les FC de la zone du projet.	5 500,00	ΙE		I	10 000,00	ΙE	1 400,00	Ε		ΙE	-		Y1	28 700,00
Activité 1.2. Réaliser les études socio-économiques et institutionnelles	-	ΙE	6 000,00	I	-	-	1 400,00	I	800	ΙE	-		Y1	8 200,00
Activité 1.3. Mener les études forestières, floristiques et fauniques	-	ΙE	18 000,00	I	-	-	1 400,00	I	800	ΙE	-		Y1	20 200,00
Activité 1.4 Faire les études d'impacts environnementales et sociales	-	ΙE	3 000,00	I	-	-	1 400,00	I	800	ΙE	-		Y1	5 200,00
Activité 1.5. Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes.	5 5000,00	ΙE	-	I	5 000,00	ΙE	1 400,00	I	800	ΙE	5 000,00	I	Y1	17 700,00
Total partiel 1	11 000,00	<u>#</u>	38 000,00	#	15 000,00	<u>#</u>	7 000,00	#	4 000,00	<u>#</u>	5 000,00		<u> </u>	80 000,00
Produit 2: Un projet d'appui à la restauration et la g l'OIBT.	estion dural	ole d	es ressourc	es	forestières (de la	plaine de Mô	au	Togo est forn	nulé	et soumis à l	'ap	prob	oation de
Activité 2.1. Elaborer une proposition de projet à soumettre à l'OIBT pour financement.	5 500,00	ΙE	-	-	-	I	5 750,00	I	3 150	ΙE	3 000,00		Y1	17 400,00
Activité 2.2. Organiser un séminaire de validation des résultats de l'avant-projet	5 500,00	E	1	I	6 500,00	I	1 500,00	I	3 150	ΙE	3 000,00	I	Y1	19 650,00
Activité 2.3. Elaborer les rapports de l'avant-projet.	5 500,00	ΙE	-	-	-	ΙE	5 750,00	Е		I	1 200,00	1	Y1	15 650,00
Total partiel 2	<u>16 500,00</u>		_		<u>6 500,00</u>		<u>13 000,00</u>		<u>9 500,00</u>		<u>7 200,00</u>		_	<u>52 700,00</u>
Total partiel (OIBT)	<u>20 000,00</u>		<u>32 000,00</u>		<u>15 000,00</u>		<u>7 000,00</u>		<u>4 000,00</u>		<u>7 500,00</u>			<u>85 500,00</u>
Total partiel (Agence d'Exécution)	<u>7 500,00</u>		<u>6 000,00</u>		<u>6 500,00</u>		<u>13 000,00</u>		9 500,00		<u>4 700,00</u>			47 200,00
Total partiel (Autres)	=		=		=		<u>-</u>		<u>-</u>		<u> </u>		=	_=
TOTAL (OIBT+AE sans les frais)	27 500,00		38 000,00	L	21 500,00		20 000,00		<u>13 500,00</u>		<u>12 200,00</u>			<u>132 700,00</u>

l= Contribution de l'OIBT; E= Contribution de l'agence d'exécution et du gouvernement hôte.

PART 4. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Agence d'exécution et structure organique

Le projet sera piloté par un comité composé d'un Coordonnateur National nommé par <u>l'Association</u> et d'un assistant financier recruté. Ce Comité de pilotage veillera à l'exécution des différentes études menées par des consultants.

Le Coordonnateur sera appuyé par un Comité d'Appui Technique qui sera composé de :

- Un Représentant du Ministère en charge de l'environnement et des ressources forestières ;
- Un(e) Représentant(e) du Ministère en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche;
- Un(e) Représentant(e) du point focal de l'OIBT au Togo;
- Un(e) Représentant(e) de la Direction des ressources forestières :
- Un(e) Représentant(e) de la Direction de l'environnement :
- Un(e) Représentant(e) de <u>l'Association AMEN;</u>
- Un(e) Représentant(e) de l'union des ONG du Togo (UONGTO).

Ce Comité d'Appui Technique a pour tâche l'examen des rapports d'activités. Les femmes seront privilégiées dans la constitution dudit comité. Explicitement, ce comité est composé des services suivants: La direction des ressources forestières qui joue le rôle de supervision; la direction de l'agriculture; la direction de l'environnement; l'ODEF et l'UONGTO. Il est chargé d'évaluer les offres pour le recrutement des consultants en études forestières, études socioéconomiques, études juridiques, études d'impacts environnementales et sociales. Il effectuera également des missions de sensibilisation des communautés de la zone de l'avant-projet. Enfin, ce comité aura pour tâche d'évaluer les rapports des consultants pour la finalisation de ces rapports. L'agence de supervision veillera au déroulement et décaissement des fonds pour l'exécution des activités dudit avant-projet.

4.2. Direction de l'avant-projet

Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières est le représentant du gouvernement auprès de l'OIBT. A cet effet, il veillera à la nomination du Coordonnateur National de l'avant- projet proposé par <u>l'Association AMEN</u> représentant la Direction dudit avant-projet. Il veillera aussi au recrutement des consultants nationaux et à la participation des divers services et ONG et autres parties prenantes concernées par la mise en œuvre de l'avant- projet.

<u>l'Association AMEN</u> sera appuyée techniquement par la Direction des Ressources Forestières étant donné qu'elle est statutairement chargée de la gestion des forêts au Togo.

Trois structures des populations locales seront associées dans le futur projet. Il s'agit :

- Structure de gestion locale des forêts communautaires.
- Comités villageois de gestion pour le développement communautaire.
- Comités villageois de suivi et d'entretiens des forêts communautaires.

4.3. Suivi et rapports

Suivi et évaluation :

Pour un bon suivi de l'avant-projet, il sera mis en place un Comité d'Appui Technique (voir ci-dessus) qui aura pour mission d'évaluer les rapports des différents consultants et de sensibilisation des populations de la zone de l'avant-projet. Des réunions du Comité d'Appui Technique auront lieu chaque fois que les rapports préliminaires sont soumis et feront l'objet de compte rendu. Le Point Focal de l'OIBT au Togo aura aussi un droit de suivi sur la mise en œuvre dudit avant-projet.

Rapports:

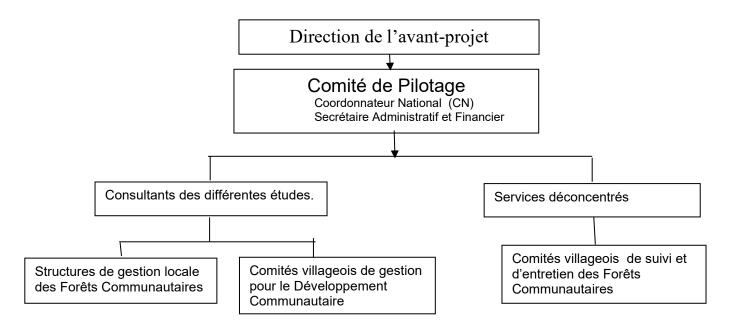
Le Coordonnateur National préparera des chronogrammes et des rapports d'activités pour l'OIBT avec copie au Point Focal de l'OIBT au Togo.

A cet effet, deux rapports techniques seront rédigés par le Coordonnateur National pour l'OIBT avec copie au Point Focal, notamment :

- Un rapport d'avancement sera produit selon les procédures de l'OIBT;
- Un rapport d'achèvement de l'avant-projet suivant les directives de l'OIBT donnant les conclusions et les recommandations. Ce rapport sera également accompagné du rapport d'audit financier dudit avant-projet.

ANNEXES:

ANNEXE 1: ORGANIGRAMME DE L'AVANT-PROJET



ANNEXE 2. PROFIL DE L'AGENCE D'EXÉCUTION

- Historique :
 - Nom et adresse du siège et descriptif de la mission :

L'association AEM-TOGO a son siège à Agoè-Adéticopé - rue PAPAYI,

S/C BP: 334; Tél: +228 92 87 45 72 / 79 71 95 54 / 90 28 21 14 / 90 00 22 42

- AEM-TOGO est sous tutelle de l'association AMEN fondée en 1996 et reconnu officiellement le 03 Janvier 2005 sous le récépissé N° 0003 / MISD–SG–DAPSC–DSC.
- Domaine de spécialité : Education, Eau, Environnement et Energie
- Organiaramme:

L'association AEM-TOGO est une organisation qui œuvre pour le développement à la base et affiliées à des regroupements d'O.N.G. Elle est l'organe de conception, de coordination et d'application de la politique de développement à la base dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement et de la nature, en particulier des ressources forestières. A cet effet, elle est chargée de :

- (i) la protection et restauration des écosystèmes forestiers ;
- (ii) la lutte contre la dégradation de la fertilité des sols, la lutte contre la désertification ;
- (iii) la lutte contre la dégradation de la zone côtière et de l'écosystème lagunaire ;
- (iv) la sensibilisation des populations à la protection de leur environnement ;
- (v) l'initiation des jeunes dans l'entreprenariat ; etc.

L'association AEM-TOGO comprend au niveau central :

- L'Assemblée Général :
- Le Conseil d'Administration :
- Le Bureau Exécutif.

Le bureau exécutif est composé de :

Un Président,

Un Secrétaire Général.

Un Trésorier Général

Au niveau déconcentré, la coordination de ses activités est assurée par les antennes dans chaque région. Actuellement ces antennes sont au nombre de trois à savoir :

- Antenne Atéda pour la région de la Kara,
- Antenne Blitta pour la région Centrale et des Plateaux,
- Antenne de la région Maritime est assurée par le siège basé à Agoe-Adéticopé.

L'association AEM-TOGO entreprend ces projets de développement à travers leurs antennes locales représentées dans certaines régions du territoire national. Sous l'impulsion de son bureau directeur, elle a très tôt entamée après sa création les tâches qu'elle s'est fixée à travers ses objectifs:

- Lutter contre la désertification et le changement climatique,
- Protéger et restaurer les écosystèmes forestiers,
- Lutter contre la dégradation des sols,
- Sensibiliser les populations rurales à la protection de leur environnement,
- Initier les jeunes dans l'entreprenariat.
- . Etc

Loin de dresser un bilan exhaustif de toutes les activités dans ces différents domaines, il faut souligner que les grandes lignes de leurs actions accomplies à ce jour se résument en :

- La participation à toutes les rencontres organisées par les regroupements d'ONG et Faîtières ;
- Les formations et colloques organisés ; etc.

L'association AEM-TOGO pour son fonctionnement s'autofinance par leurs membres à travers des cotisations mensuelles et exceptionnelles, ce qui leur a permis d'entamer certains projets en attendant d'éventuels financement. Parmi les projets entamés conformément à leurs objectifs, on cite :

- Le projet de reboisement à Pya-Tchamdè (Préfecture de la Kozah, Région de la Kara) ;
- L'avant-projet PPD 191/18 (F) « Appui aux collectivités locales de la plaine du Mono pour la promotion et la gestion durable des forêts communautaires au Togo » exécuté et achevé en septembre 2020 (Région des Plateaux et Région Centrale).
- Le projet de réhabilitation de la route Atakpamé-Sokodé (Régions Plateaux et Centrale) ;
- Les études forestières de l'avant-projet PPD 37/02 Rév.1 (F) (Préfecture des Lacs ; Région Maritime) ;
- Les études forestières de l'avant-projet PPD 136/07 Rév.1 (F) (Régions Centrale et de la Kara).

2) Infrastructure:

L'association AEM-TOGO ne dispose pas assez de moyens. Toutefois, pour le recyclage et la formation continue de leur personnel, il recoure aux équipements de formations des centres construits à cet effet par le Gouvernement. Les supports pédagogiques sont souvent fournis par l'association et/ou les regroupements d'ONG. Pour les formations de longue durée, les grandes écoles spécialisées de la sous- région africaine sont souvent sollicitées.

3) Budget: (en \$US)

Années	2022	2023	2024
Rubriques			
Personnels	21588	21451	19130
Déplacements	5000	3000	3500
Missions	4005	6018	3252
Immobilisations	1200	1200	1200
Consommables	1200	2500	2600
Totaux	32993	34169	29682

4) Personnel:

Rubriques	Nombres
(g) Diplômes universitaires BAC + 5, 6 ou 7 ans	13
(h) Enseignants, Assistants, Moniteurs	08
(i) Personnel administratif	09
(i) Personnel des domaines connexes	19

ANNEXE 3. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS DES PRINCIPAUX EXPERTS MOBILISÉS PAR L'AGENCE D'EXÉCUTION.

Coordonnateur National de l'avant-projet (CN)

La personne est chargée de prendre les dispositions de mise en œuvre de l'avant -projet; elle travaillera en étroite collaboration avec les différents consultants; elle élabore le plan de travail détaillé, elle facilite la concertation et la collaboration avec toutes les institutions impliquées dans la réalisation de l'avant – projet; elle prépare la documentation appropriée pour l'expert et les sous-traitants; elle organise le séminaire d'évaluation des résultats de l'avant-projet; elle participe à l'élaboration du document de projet d'aménagement et de restauration des forêts. Elle doit se familiariser avec les procédures de l'OIBT en particulier avec la gestion financière et l'élaboration de rapports;

Elle élabore le rapport d'achèvement de l'exécution de l'avant-projet; elle aura à faire la revue sommaire de la situation d'avant-projet; préciser les termes de référence des différentes études en relation avec la situation d'avant-projet; briefer les différents consultants et enfin mener la concertation avec les parties prenantes et certains cadres du Ministère en charge des forêts.

Secrétaire/assistant administratif et financier :

Elle se charge du fonctionnement du secrétariat, de la comptabilité et du dossier administratif.

Garçon de courses

La personne s'occupe de la transmission des courriers et gère le parquing.

ANNEXE 4 : CAHIER DES CHARGES DU PERSONNEL ET CONSULTANTS RÉMUNÉRÉS PAR L'OIBT.

Coordonnateur National de l'avant-projet

Sur la base des différentes études menées sur la zone et les recommandations du séminaire de validation et en suivant les procédures de l'élaboration de projets OIB, le Coordonnateur National aura à :

- élaborer le draft de la proposition de projet à présenter pour adoption au séminaire de validation ;
- finaliser la proposition de projet en tenant compte des résolutions et recommandations du séminaire à soumettre à l'OIBT;
- Présenter la proposition de projet à la commission d'évaluation ;
- Rédiger le rapport technique final de l'avant-projet avec en appendice la synthèse des études réalisées et de la proposition de projet formulée.
- Rester disponible pour intégrer les amendements formulés par les parties prenantes et éventuellement par le panel des experts de l'OIBT.

Le Coordonnateur National devra disposer d'au moins dix (10) ans d'expériences en élaboration des propositions de projets suivant le manuel de formulation de projets de l'OIBT.

Consultant aux études forestières, floristiques et fauniques

- Identifier et cartographier les formations végétales et les habitats de la zones ciblée, au moyen des cartes de végétation, des photos aériennes et satellitaires, et de la vérification sur terrain; effectuer des visites nécessaires sur terrain de certains habitats d'importance particulière pour la conservation;
- Analyser l'état de la planification de l'utilisation des terres dans la région ciblée
- Synthétiser et analyser les données existantes sur la biodiversité des forêts de la région ciblée;
- Décrire et cartographier les habitats sous diverses pressions contenant des espèces rares ou menaces, ou des associations végétales d'intérêt scientifique ou culturel particulier; décrire la biodiversité de ces habitats;
- Evaluer le potentiel d'usage multiple des ressources forestières de la zone ciblée par les communautés pour couvrir les besoins des communautés locales ainsi que la demande nationale des produits ligneux et non-ligneux;

- Décrire le milieu physique en produisant des informations sur la situation géographique, le climat, les sols, l'hydrographie, etc.;
- Inventorier rapidement et décrire les principales formations forestières ainsi que toutes les autres formations associées dans la zone d'étude;
- Evaluer la biodiversité des différentes formations identifiées (habitats, flore, faune et autres organismes);
- Produire la carte de la végétation et estimer les superficies couvertes par chaque formation végétale représentée;
- Produire si possible la liste des espèces de flore et de faune endémiques, rares, menacées ou en voie de disparition dans la zone d'intervention de l'avant-projet;
- Identifier toutes les activités humaines réalisées dans la zone et leurs impacts sur la conservation et la gestion durable des formations forestières dans la zone;
- Produire la carte d'occupation des terres (plan de zonage);
- Identifier les problèmes liés à la conservation, la restauration et la gestion durable des formations forestières dans la zone d'intervention de l'avant-projet;
- Identifier et évaluer les essais de reboisement existants (techniques de régénération, traitements sylviculturaux appliqués, mécanismes de gestion et de suivi, contraintes, etc.;
- Evaluer les possibilités et les contraintes de régénération naturelle et de reboisement;
- Réaliser une analyse des contraintes et des opportunités pour la conservation, la restauration et la gestion durable des formations forestières des montagnes;
- Elaborer la carte proprement dite de la zone de la plaine du Mono incluant les villages cibles et les sites potentiels de forêts communautaires à créer par le projet.
- Proposer un modèle d'aménagement participatif pour la conservation, la restauration et la gestion durable des formations forestières dans la zone d'intervention de l'avant-projet;
- Participer activement au séminaire d'évaluation et de validation des différentes études menées et à l'atelier d'évaluation du document de projet à soumettre à l'OIBT.
 Ces études forestières et fauniques seront réalisées par l'association AEM-TOGO avérée dans le domaine.

Consultant aux études socio-économiques et institutionnelles

- Identifier les parties prenantes du futur projet ;
- Elaborer une carte sociale de la région (localisation des villages, centre de populations, infrastructure sociales, dépendance sur les ressources naturelles;
- Mener une enquête socio-économique pour établir les données de référence du contexte socioéconomique et de l'utilisation des ressources;
- Caractériser la dynamique des échanges économiques entre la région et le reste du pays;
- Chercher les données sur l'utilisation actuelles des ressources naturelles dans la région et faire des projections pour le futur;
- Chercher l'information sur les droits traditionnels d'accès aux ressources forestières, les mouvements migratoires, les aspects culturels pertinents pour la conservation de la biodiversité;
- Chercher les informations pertinentes sur les savoirs locaux pertinents pour la gestion de la biodiversité;
- Chercher l'information sur l'attitude de communautés locales vis à vis des objectifs de gestion et conservation de la biodiversité;
- Participer activement dans l'atelier de restitution des résultats de l'étude socio-économique;
- Proposer les orientations pour une participation adéquate des parties prenantes dans l'exécution du projet envisagé.
- Déterminer le rôle crucial des femmes sur le plan de la gestion forestière, à l'accès aux ressources financières, à la technologie, à l'éducation et à la formation ; et les opportunités de prendre part à la prise de décisions.
- Préciser les avantages et désavantages des femmes dans les industries des bois, disposer d'une égalité d'accès aux opportunités d'emploi;
- Déterminer le potentiel des femmes à s'impliquer dans l'économie forestière nationale, à y contribuer et
- Promouvoir l'égalité des sexes et à autonomiser les femmes dans le secteur des forêts communautaires.
- Promouvoir le rôle des femmes dans la structure de gouvernance des forêts communautaires au niveau cantonal, régional et national.

- Participer activement au séminaire d'évaluation et de validation des différentes études menées et à l'atelier d'évaluation du document de projet à soumettre à l'OIBT.
 - Ces études socioéconomiques seront réalisées par l'association HYDRAUTEX-TOGO avérée dans le domaine.
- **N.B.** Dans toutes les activités, analyses et recommandations, le sous-traitant démontrera suffisamment sa sensibilité sur la dimension de l'équité genre.

Consultant aux études juridiques

- Identifier les parties prenantes du futur projet ;
- Elaborer une carte sociale de la région (localisation des villages, centre de populations, infrastructure sociales, dépendance sur les ressources naturelles;
- Etudier la structure sociale, les relatons sociopolitiques entre les communautés et les groupes sociaux locaux (conflits, compétition, coopération); étudier le foncier dans la zone;
- Chercher les informations pertinentes sur les savoirs locaux pertinents pour la gestion de la biodiversité;
- Chercher l'information sur l'attitude de communautés locales vis à vis des objectifs de gestion et conservation de la biodiversité;
- Participer activement dans l'atelier de restitution des résultats de l'étude socio-économique;
- Proposer les orientations pour une participation adéquate des parties prenantes dans l'exécution du projet envisagé.
- Identifier les exigences institutionnelles et les besoins afférents à l'exécution des mesures d'atténuation et de suivi
- Participer activement au séminaire d'évaluation et de validation des différentes études menées et à l'atelier d'évaluation du document de projet à soumettre à l'OIBT.

Ces études juridiques seront réalisées par un consultant avéré dans le domaine.

Consultant en études d'impacts environnementales et sociales

- 1. Introduction
 - Le projet à évaluer et le but de l'évaluation
 - Les exigences de l'OIBT, des lois du Togo et des conventions internationales pertinentes
 - L'Agence d'exécution

2. Généralités

- Agences et institutions concernées
- Description brève du Projet envisagé
- Etat actuel et Plan de Travail de la préparation du Projet
- Relations avec les études antérieures
- Relation avec d'autres projets dans la même région.

3. Objectifs

- Objectif spécifique de l'EIE
- Objectifs du Projet envisage et leur analyse
- Relations de travail avec les études d'autres Projet et d'autres équipes d'études
- L'approche envisagée pour les concertations avec les groupes affectés.
- 4. La Zone d'Etude (inclure la carte)
 - Spécifier la région ciblée
- 5. Travail Spécifique à effectuer :
 - 5.1 Décrire le Projet en détail, avec accent sur les aspects qui représentent des risques ou des activités qui vont générer les impacts.

- 5.2 Décrire l'environnement de la région d'étude
 - Environnement physique
 - Environnement biologique
 - Caractéristiques sociales et culturelles.
- 5.3 Décrire les considérations légales et réglementaires
- 5.4 Déterminer les impacts potentiels
 - Caractériser les données de la ligne de référence et autre information utilise et montrer leur degré de fiabilité
 - Décrire les impacts positifs et négatifs, réversibles et irréversibles, temporaires et de long terme
 - Identifier les mesures pour la réduction ou l'atténuation d'impacts
 - Quantifier et assigner les valeurs financières et économiques aux impacts, et indiquer les mesures d'atténuation
 - En cas de besoin, élaborer les fiches des études à mener pour obtenir l'information manquante
- 5.5 Décrire et analyser les alternatives
 - Décrire les alternatives qui ont été étudiées par d'autres
 - Identifier les alternatives envisagées par le projet (ou d'autres) qui pourraient permettre de réaliser les objectifs du Projet
 - Effectuer une analyse comparative technique, économique, sociale et environnementale des alternatives du projet envisagé
- 5.6 Développer un plan d'atténuation des impacts négatifs
 - Inclure les objectifs, les modalités d'exécution, le plan de travail proposé et le budget
- 5.7 Elaborer un plan pour le suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation ou de compensation des impacts du projet. Y inclure les études de la ligne de référence nécessaire et les coûts.
- 5.8 Identifier les exigences institutionnelles et les besoins afférents à l'exécution des mesures d'atténuation et de suivi.
- 5.9 Identifier les actions pouvant :
 - Contribuer à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté ;
 - Conserver et soutenir des mécanismes visant à apporter des ressources financières nouvelles et additionnelles afin de renforcer la capacité des acteurs du projet ;
 - Encourager les membres de la communauté cible à soutenir et à développer des activités de reboisement ainsi que la remise en état et la restauration des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales ;
 - Encourager les membres de la communauté cible à reconnaître le rôle de toutes les parties locales dépendantes des forêts dans la gestion durable des forêts.
- 5.13 Présenter un rapport contenant ce qui suit
 - Un résumé exécutif
 - La description du projet envisagé
 - Une description de l'environnement
 - Une description des impacts environnementaux significatifs
 - Une analyse des alternatives de la proposition de projet
 - Un Plan de mesures d'atténuation et les coûts
 - Un plan de suivi et les coûts
 - Une description des besoins de changements, renforcement ou réforme du cadre légal et institutionnel en rapport avec les mesures d'atténuation et du suivi
 - Les besoins et un plan et les coûts pour la formation
 - Les stratégies pour l'implication interinstitutionnelle
 - Une liste des références et des personnes ressources.
 - Participer activement au séminaire d'évaluation et de validation des différentes études menées et à l'atelier d'évaluation du document de projet à soumettre à l'OIBT.

Ces études d'impacts environnementales et sociales seront réalisées par l'ONG CAPEJR avéré dans le domaine.

Annexe 5 : Carte des zones écologiques du Togo illustrant la zone du projet.	

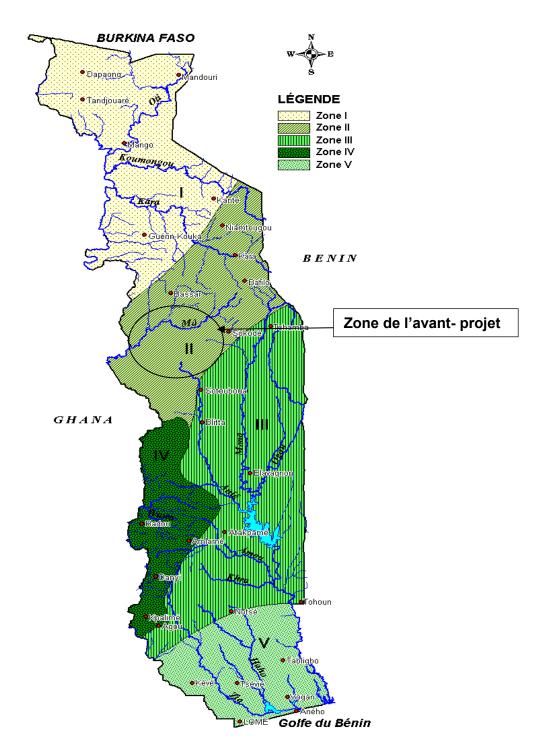


Figure 2: Subdivisions écologiques du Togo (Ern, 1979).

I : Plaines du nord (savanes soudaniennes) ; II : Montagnes du nord (savanes + forêts denses sèches) ; III : Plaines du centre (savanes boisées guinéennes) ; IV : Section méridionale des Monts du Togo (forêts denses semidécidues) ; V : plaine côtière du sud Togo (mosaïques savanes, reliques de forêts, jachères, etc.).

0.50°E 0.60°E 9.00°N BASSAR SAVANES KARA 8.90°N **GHANA** 8.80°N SOTOUBOUA PLATEAUX GNEZIMDE 8.70°N 8.70°N ASSI MARITIME 8.60°N Légende TCHATCHAKOU Localités Cours d'eau Voies de communication Pojection: WGS 84 Source: INSEED Réalisation: SIMZA Edition: Janvier 2024 10 km Préfecture de la plaine de Mô Région Centrale Limite régionale

Annexe 6. Carte illustrant la Zone de la plaine de Mô au Togo (Zone du projet).

Figure 1. Carte illustrant la plaine de Mô au Togo.

0.80°E

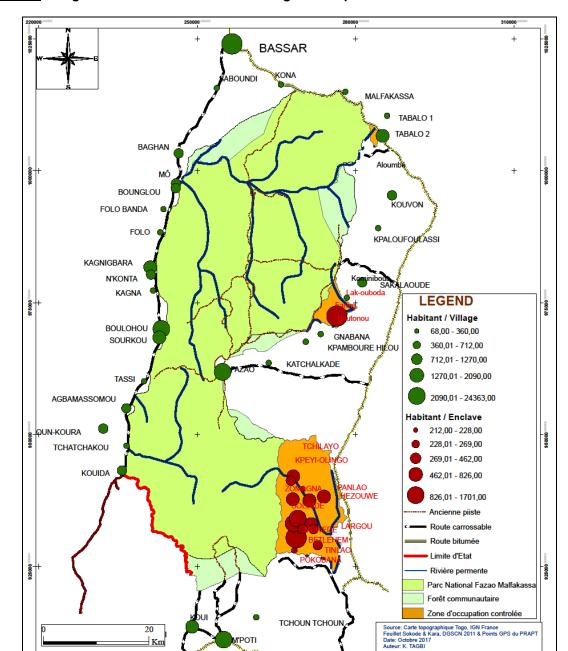
0.70°E

0.40°E

Plaine de Mô

0.50°E

0.60°E



ANNEXE 7 : Figure illustrant les cantons et villages de la plaine de Mô au tour du PNFM.

Figure 3: Repartition spatial des populations au tour du PNFM

Numéro de projet (figurant sur le descriptif):					
Évaluateur:					
Date:					
Questionnaire de filtrage environnemental et social (ES) est destiné à être utilisé par les auteurs d'une proposition de projet pour mener, sur la base des données et informations disponibles, le filtrage ES initial des risques/impacts potentiels que présente une proposition de projet¹. Veuillez répondre à chacune des questions par l'une des options suivantes: Oui, Non, Inconnu ou Sans objet (S. O.). Après avoir renseigné le questionnaire, veuillez classer les risques/impacts potentiels en catégorie A (risque élevé), catégorie B (risque modéré) ou catégorie C (risque faible ou nul).					
1ère PARTIE: PRINCIPES Questions 1 à 11 – Les activités/interventions du projet sont-elles susceptibles de:	Réponse (Oui, Non, Inconnu ou S. O.)				
Principe 1: Viabilité environnementale.					
1. avoir un impact délétère sur les fonctions essentielles des écosystèmes forestiers, par ex., en réduisant le piégeage du carbone ou la diminution des risques de catastrophe, ou encore en nuisant à la santé de la forêt, à la qualité de l'eau ou à la qualité de l'air?	Non				
2. avoir un impact délétère (direct ou indirect) sur des espèces (inscrites ou proposées à l'inscription) qui sont menacées ou en danger au plan national ou international, ou bien sur leurs habitats?	Non				
Brève justification des réponses aux questions 1 et 2. La viabilité environnementale englobe les fonctions essentielles qu'assurent les écosystèmes forestiers, dont la conservation des sols et des eaux, le piégeage du carbone et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que les valeurs de la biodiversité forestière. (que prône le présent projet). En phase avec l'ODD 15 et les OMF 2 et 3, l'OIBT s'est engagée à conserver, à maintenir et, dans la mesure du possible, à restaurer les services éco systémiques forestiers, à conserver et à utiliser en mode durable la biodiversité, et à préserver et à améliorer la santé et la vitalité de la forêt.					
Principe 2: Viabilité sociale 3. avoir un impact délétère sur les moyens d'existence, de subsistance, ou le bien-être de communautés, y compris de personnes marginalisées ou vulnérables ou bien de groupes ou	Non				
populations vivant dans la pauvreté?	11011				
4. avoir un impact délétère sur les avantages et opportunités socioéconomiques, les conditions de travail ou le patrimoine culturel?	Non				
Brève justification des réponses aux questions 3 et 4. La viabilité sociale fait référence aux populations, ménages, communautés, travailleurs et autres groupes de société vivant dans un lieu donné ou en étant riverains, ou encore participant à une initiative, qui sont susceptibles d'être touchés favorablement par le projet. En phase avec l'ODD 8 et l'OMF 2, l'OIBT s'est engagée à maintenir et à valoriser les avantages et opportunités socioéconomiques dérivés des forêts, à soutenir la création d'emploi et des conditions de travail décentes et saines, et à préserver le patrimoine culturel.					
Principe 3: Egalité entre les sexes et autonomisation des femmes					
5. avoir un impact délétère sur l'égalité entre les sexes ou sur la situation des femmes et des filles?	Non				
6. défavoriser les femmes en raison de leur sexe ou de leur rendre difficile de participer à la conception et à la mise en œuvre du projet, de l'influencer et d'en bénéficier?	Non				
Brève justification des réponses aux questions 5 et 6. L'égalité entre les sexes est une question qui relève des droits humains et une valeur centrale de l'OIBT. Cette notion du genre est prise en compte par le projet et l'accent est mis sur l'employabilité de la femme et de la jeune fille. En phase avec l'ODD 5 et les Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, l'OIBT s'est engagée à prendre systématiquement en compte la question sexospécifique et à améliorer les résultats en matière d'égalité entre les sexes dans l'ensemble de ses travaux de politique et de projets. L'OIBT reconnaît que les projets et autres activités qui s'efforcent de combler les disparités entre les sexes et d'autonomiser les femmes à tous les niveaux permettront d'accélérer la réalisation de ses objectifs. Principe 4: Bonne gouvernance					
7. très peu permettre aux parties prenantes de participer de manière significative à une partie					
quelconque du processus du projet ou de présenter un manque de transparence, de reddition de comptes ou d'inclusivité dans le processus décisionnel ?	Non				

Annexe 8: Questionnaire de filtrage environnemental et social de l'OIBT

8. favoriser une approche qui ne soit pas de nature intersectorielle pour déterminer les	Non			
problèmes et les résoudre ?	14011			
9. ne pas respecter l'État de droit ?	Non			
Brève justification des réponses aux questions 7 à 9.				
La gouvernance désigne le processus consistant à prendre des décisions et à les mettre en œuvre. En phase avec l'ODD				
17 et l'OME 5. l'OIRT reconnaît que la bonne gouvernance s'inscrit dans un processus décisionnel de nature participative				

La gouvernance désigne le processus consistant à prendre des décisions et à les mettre en œuvre. En phase avec l'ODD 17 et l'OMF 5, l'OIBT reconnaît que la bonne gouvernance s'inscrit dans un processus décisionnel de nature participative, transparente, réactive et inclusive; des politiques intersectorielles cohérentes; des institutions redevables et efficaces; et l'État de droit. L'OIBT s'est engagée à promouvoir la bonne gouvernance, laquelle est essentielle pour atteindre les objectifs du présent projet.

La concertation et la consultation permanente restent les clefs du succès du projet. En cas de résistance ou de rejet du projet, aucune action ne sera entreprise. Les porteurs d'enjeux dans chaque milieu seront responsabilisés pour favoriser l'adhésion et l'appropriation du projet. Les décisions seront prises de façon consensuelles avec ces porteurs d'enjeux (autorités traditionnelles, leaders d'opinions, représentant de la diaspora, responsables d'associations de jeunes et de femmes etc.).

Principe 5: Sécurité du foncier forestier et accès aux ressources forestières 10. déclencher des conflits fonciers ou aggraver des problèmes non résolus concernant des droits juridiques ou coutumiers sur des terres forestières ou sur l'accès aux ressources Non forestières? 11. avoir un impact délétère sur des populations autochtones sur le plan de leurs droits, terres, ressources ou moyens d'existence traditionnels, ou empiéter sur des territoires que des populations autochtones ont coutume d'utiliser ou d'occuper?

Brève justification des réponses aux questions 10 et 11.

La sécurité du foncier forestier et l'accès aux ressources forestières constituent un aspect important d'une bonne gouvernance. La sécurité du foncier est essentielle pour assurer les moyens d'existence, la subsistance, le bien-être et la résilience des communautés tributaires des forêts, et pour réaliser la gestion durable des forêts (GDF) à l'échelon local. En phase avec l'ODD 1, l'OIBT s'est engagée à pleinement reconnaître et à appuyer le droit de propriété, le contrôle et les droits coutumiers des communautés locales et populations autochtones sur les terres forestières et leurs ressources.

En toute sécurité foncière, le projet sera réalisé sur les terres appartenant aux communautés, il n'y aura aucun risque que le projet ait un impact négatif sur leurs droits, leurs terres, ressources ou moyens d'existence traditionnels.

que le projet alt un impact negatir sur leurs uroits, leurs terres, ressources ou moyens à existence traditionnels.					
2e PARTIE: NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	Réponse (Oui, Non,				
Questions 1 à 30 – Si le projet est mis en œuvre, est-il susceptible de:	Inconnu ou S. O.)				
NES 1: Mobilisation des parties prenantes					
1. assurer que les parties prenantes seront impliquées à tous les stades du cycle du projet, y	Oui				
compris sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation?	Oui				
2. améliorer les dispositifs en place sur le plan du foncier forestier?	Oui				
NES 2: Analyse sexospécifique					
3. offrir des opportunités équitables aux hommes et aux femmes dans le cadre des concertations					
des parties prenantes et du processus décisionnel au cours de la formulation, de la mise en	Oui				
œuvre et de l'évaluation du projet?					
4. générer des avantages partagés entre les sexes dans le cadre des interventions du projet?	Oui				
5. inclure le recueil de données quantitatives ou qualitatives ventilées par sexe?	Oui				
NES 3: Conservation de la biodiversité et protection des services éco systémiques					
6. refléter une démarche intégrée de conservation et de développement pour définir les	Oui				
interventions du projet destinées à gérer ses impacts?	Oui				
7. respecter les Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la	Oui				
biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois?	Oui				
8. être conforme aux lois et réglementations nationales, infranationales et locales qui sont	Oui				
applicables?	Oui				
9. être conforme aux obligations internationales de votre pays (par ex., en sa qualité de partie à					
la Convention sur la diversité biologique, à la Convention sur le commerce international des	Oui				
espèces et faune et de flore sauvages menacées d'extinction et à la Convention de Ramsar	Juli				
relative aux zones humides d'importance internationale)?					
10. exacerber des conflits entre l'humain et la faune ou des problèmes liés à la viande de	Non				
brousse?					
11. dégrader des forêts primaires, des habitats critiques ou sensibles au plan environnemental					
ou des aires de conservation de haute valeur, ou présenter des risques pour des espèces en	Non				
danger ou menacées?					

12. accroître la vulnérabilité d'une forêt aux maladies, nuisibles, espèces envahissantes exotiques ou incendies de forêt?	Non
13. accroître les risques de catastrophe (par ex., inondations, glissements de terrain)?	Non
NES 4: Atténuation du changement climatique (y compris par le stockage du carbone dan	s les produits
ligneux) et adaptation à ses effets fondés sur les forêts.	
14. maintenir ou augmenter/valoriser la surface forestière et/ou les stocks de carbone?	Oui
15. accroître les risques d'incendie de forêt?	Non
16. maintenir ou accroître la résilience et la capacité d'adaptation des écosystèmes forestiers et des communautés locales face aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique?	Oui
17. être conforme aux obligations internationales pertinentes de votre pays en sa qualité de partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'Accord de Paris sur le changement climatique, lesquelles alimentent les contributions déterminées au niveau national (NDC) de celui-ci?	Oui
NES 5: Gestion durable des forêts tropicales naturelles	T
18. bénéficié aux communautés locales?	Oui
19. respecter les Lignes directrices volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles?	Oui
20. appliquer des techniques d'exploitation à faible impact?	Oui
21. être conforme aux normes nationales, infranationales et locales régissant la performance de la gestion durable ainsi qu'aux normes de sécurité des travailleurs forestiers (par ex., bûcherons et opérateurs d'engins) applicables?	Oui
22. être conforme aux obligations internationales de votre pays (par ex., en qualité de membre de l'Organisation internationale du travail) qui sont concernées?	Oui
NES 6: Restauration et réhabilitation de paysages forestiers dégradés	
23. respecter les Directives pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical?	Oui
24. respecter les Directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales?	Oui
25. sélectionner les espèces arborées à planter en étroite concertation avec les parties prenantes locales, en tenant compte des valeurs des espèces aux plans écologique, social, culturel et économique?	Oui
NES 7: Production et transformation de produits forestiers (ligneux et non ligneux)	
26. créer des emplois locaux, de l'activité commerciale ou des opportunités de marché?	Oui
27. promouvoir une production et une transformation des produits forestiers qui soit efficiente et innovante?	Oui
28. être conforme aux normes nationales, infranationales et locales en matière de qualité de l'air et de l'eau ainsi qu'aux normes professionnelles en vigueur s'appliquant au personnel employé dans la production (par ex., concernant l'hygiène et la sécurité, le travail des enfants et le harcèlement sexuel)?	Oui
29. être conforme aux obligations internationales de votre pays qui sont concernées (par ex., en qualité de partie à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et à la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, ou de membre de l'Organisation internationale du travail)?	Oui
30. réduire les résidus et/ou accroître le recyclage?	Oui

<u>Annexe 9</u> : Évaluation par les Panels d'experts soixantième et soixante et unième combinés.

N°	RECOMMANDATIONS DU PANEL	MODIFICATIONS APPORTEES
1	Améliorer la section 1.1 (origine et justification) de la	
	proposition de l'avant-projet en ajoutant un résumé des	Les bénéficiaires ont émis des
	principales conclusions des réunions préliminaires qui se	recommandations suivantes :
	sont tenues avec les parties prenantes concernées de la	- Aider les populations à protéger les forêts
	zone cible du futur projet dans la plaine du Mô au Togo.	existantes et les élargir ;
		- Aider pour le financement des activités
		agricoles et les AGR des populations ;
		- Résoudre le problème de l'eau en installant des forages ;
		- Appuyer la construction des écoles et
		centre de santé ;
		- Doter les femmes des foyers améliorés ;
		- Former la population dans la
		carbonisation moderne du bois ;
		- Octroyer les crédits aux femmes ;
		- Former en apiculture ;
		- Appuyer les femmes dans la
		commercialisation des céréales ;
		- Développer les activités d'élevages et
		des abeilles ;
		- Aménager les pistes rurales ;
		- Appuyer aux populations pour la
		production des plants pour le
		reboisement :
		- Construire les forages pour résoudre le problème de manque d'eau ;
		- Construction des WC publics ;
		- Aider la communauté dans la résolution
		du problème de transhumance.
		Etc.
2	Modifier l'objectif de développement, qui est trop général,	Augmenter la production nationale de bois
	en l'énoncant comme l'objectif de développement du futur	d'oeuvre et d'énergie par la reconstitution
	projet à élaborer à partir de la, mise en œuvre de l'avant-	et la gestion durable des ressources
	projet, visant à contribuer à résoudre le problème clé	forestières de la la plaine du Mô dans le
	identifié. Cet objectif de développement doit avoir un lien clair avec les objectifs et priorités de la CIB, tout en	souci d'améliorer les conditions et le cadre
	respectant les politiques et stratégies forestières du pays	de vie des populations locales.
	hôte.	
3	Fournir des éléments explicatifs supplémentaires dans la	Les données floristiques recueillies seront
	sous-section f (Analyse des données) de la section 3.3	introduites dans le logiciel Excel et
	(Démarches et méthodes) concernant la méthode	soumises à une analyse multi variable
	d'analyse des données qui devraient être collectées pour	avec le logiciel Community Analysis
	soutenir la formulation d'un document de proposition	Package (CAP), 2002 dans le but de faire
	d'avant-projet.	une typologie des formations végétales.
		Les données seront ensuite soumises à
		une ordination (DCA) à l'aide du logiciel
		CANOCO version 4.5 afin de définir les
		gradients écologiques.
		Les caractéristiques structurales des
		principales formations végétales à savoir
		la densité des tiges à l'hectare, les indices
		de diversité seront calculées Les résultats de cette analyse
		Les résultats de cette analyse confirmeront ou compléteront les données
		déjà existantes.
		La liste floristique établie sera comparée
		avec celle des travaux antérieurs afin de
		a

déterminer les espèces rares ou endémiques de la zone.

Les formations identifiées ainsi que la diversité floristique et faunique seront comparées avec celles des écosystèmes semblables ailleurs dans le monde tropical, en vue de dégager si possible, la

spécificité des zones de la plaine de Mô.

Dans le cadre de la réalisation de l'avantprojet, il y aura des séances d'information, sensibilisation de collecte et d'informations auprès des populations des préfectures et canton de la zone du projet. L'objectif de cette mission est d'informer, les populations de la zone du projet sur l'état des lieux des forêts, de discuter avec elle sur les besoins et les activités à réaliser, d'identifier les impacts potentiels pouvant découler de la mise en œuvre du projet afin de proposer des mesures d'atténuation et de compensation pour les négatifs et des mesures impacts d'amélioration des impacts positifs. La méthodologie utilisée est basée sur les

entretiens individuels à partir d'un guide d'entretien préalablement préparé et sur l'observation directe. Les personnes interrogées seront choisies de façon aléatoire parmi les personnes et les autorités rencontrées dans la zone du projet.

Décrire plus en détail dans l'identification préliminaire du problème, le problème clé et ses causes et effets principaux, en fournissant des éléments supplémentaires sur la mamière dont les parties prenantes concernées affectées par le problème clé identifié, pourraient bénéficier du futur projet envisagé qui sera formulé durant la mise en œuvre de l'avant-projet.

La mission diagnostique opérée dans la zone avec l'appui des populations locales a permis à celles-ci d'exprimer leur préoccupation quant à la dégradation continue de leur milieu entravant ainsi le développement de l'économie de la région et souhaiter la reconstitution du couvert forestier. Ce désir manifesté est motivé par la chute continue des productions de leurs principales activités agricoles et pastorales qui constituent leurs principales sources de revenus. A cet effet, l'élaboration de cet avant-projet se justifie par l'absence d'un plan de développement forestier de la plaine de Mô dû au caractère obsolète des études menées sur la zone couplé à la non disponibilité de l'expertise local et des moyens matériel et financier. Ce sont autant de maux qui constituent des handicapes majeurs à passer directement à la formulation de proposition de projet. Les causes de ce mal sont dues à:

(iv) <u>l'exploitation abusive des ressources forestières,</u>

Cette exploitation abusive et non contrôlée est l'un des facteurs de déforestation au Togo dans le but de satisfaire les besoins

		en combustibles ligneux d'une part et en bois d'œuvre et de service d'autre part. (v) la pression agricole. Les pratiques de cultures s'effectuent par des méthodes traditionnelles en occurrence la culture itinérante sur brûlis et les ceinturassions des arbres entraînant ainsi la disparition de la flore, de la faune et de la biodiversité. (vi) les feux de brousse sauvages répétés. Ils consument la plupart des formations savanicoles, les forêts claires et les prairies mettant en périls les habitats et les espèces qui y sont inféodées.
		Ces menaces ont pour effets: La disparition de certaines espèces biologiques. La raréfaction des produits ligneux. La dégradation des terres forestières et la baisse de la production agricole. L'accentuation de la pauvreté des populations riveraines.
5	Reformuler le premier résultat avec des termes qualitatifs et quantitatifs suffisamment clairs en tant que résultats finis ou achevés, en utilisant le passé comme l'exige le manuel de la CIB pour la formulation des projets et avant-projets.	Produit 1: Les résultats des études forestières, floristiques et fauniques ; socio-économiques et institutionnelles et d'impacts environnementales et sociales sont disponibles.
6	 Modifier le budget CIB conformément à l'évaluation globale et aux recommandations spécifiques ci-dessus et également de la manière suivante : a) Réajuster le budget CIB en le réduisant de manière appropriée à un montant inférieur à 100 000 USD car le budget CIB actuel correspond à un petit projet de la CIB plutôt qu'à un avant-projet. b) Recalculer les frais de soutien au programme de la CIB (sous article 83) du budget CIB réajusté afin de les conformer au taux standard de 12 % du total des couts du projet CIB (sur les articles budgétaires 10 à 12). 	Le budget a été modifié aux points suicants:
7	Inclure une Annexe qui présente l'évaluation globale et les recommandations spécifiques des Panels d'experts soixantième et soixante et unième combinés ainsi que les modifications respectives sous forme de tableau. Les modifications doivent également être mises en évidence (en gras et souligné) dans le texte.	L'annexe a été insérée. Les modifications apportées au document sont mises en évidence en gras et souligné.